

**POLOGNE :
ENTRETIEN AVEC
UN OUVRIER
MEMBRE DU POUP**

Le N° 2 Fr. N° 252 25 avril 1981

douzième année

la brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (ex-LMR)
section suisse de la IV^e Internationale

Les travailleurs pour- ront-ils vaincre ?

Près du centre autonome des jeunes de Bâle, on peut lire sur un mur "Nous n'avons aucune chance, alors saisissons-la". Partageons-nous aussi cette impression de fin du monde ? Sommes-nous d'avis que politiquement, "c'est râpé" et qu'il n'y a plus grand-chose à faire ici-bas ? On nous le demandera certainement lors de ce premier mai.

Reagan réussira-t-il ?
L'élection de Ronald Reagan à la présidence des Etats-Unis montre que l'impérialisme américain fait tout pour surmonter son échec vietnamien. Mais lorsque Reagan souligne constamment qu'il ne veut pas intervenir directement au Salvador (ce qui est pourtant le cas), il est obligé de le faire à cause de l'opposition

suite page 3



PAR LA LUTTE DANS L'UNITÉ !

EDITORIAL

Les travailleurs pourront-ils vaincre ?

SOCIAL

Droits égaux : vers une campagne de longue haleine 2
Fonctionnaires fédéraux : pour la réduction du temps de travail 4
Fonction publique Genève : trop à la fois et trop vite 4
L'inflation croît : compensation intégrale du renchérissement 5
Genève : séminaire sur la formation professionnelle 5
Neuchâtel : initiative fiscale du POP 5

DOSSIER

Chances égales — droits égaux : on est en effet bien loin du compte ! 6-7

POLITIQUE

Etre solidaires : les ravages de la paix du travail 3
Bienne : que fait le PSO au parlement ? 8
PSS : des décisions pour la galerie ? 8
Neuchâtel : élections cantonales 8

FEMMES

Hôpital de Genève : on est encore loin des droits égaux 9

INTERNATIONAL

FRANCE : la campagne pour l'unité ouvrière continue 10

POLOGNE

notre solidarité avec Solidarność 10

entretien avec un ouvrier membre du POUP 11

L'ÉVÉNEMENT

Les banques suisses et l'Afrique du Sud : un soutien fidèle du régime raciste 12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte : fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte : fr. 45.—
une année, enveloppe fermée : fr. 55.—
une année, étranger (Europe) : fr. 80.—
Outre-mer : prendre contact avec nous
abonnement de soutien : fr. 100.—
(Préciser le type d'abonnement)

Pour toute correspondance : Case postale
1 000 Lausanne 17 CCP 10 - 25 669

Ed. resp. C.A. Udry — Imprimerie Cedips, Lausanne

SI NOS ACTIVITES ET
NOTRE POLITIQUE
VOUS INTERESSENT :

prenez contact

PARTI SOCIALISTE OUVRIER
Section suisse de la IV^e Internationale
Adresses des sections romandes et tessinoise

case postale 13, 2 500 Bienne 4 (032) 22 95 47
case postale 829, 2 301 La Chaux-de-Fonds
case postale 59, 2 800 Delémont 1
case postale 28, 1 700 Fribourg 6
case postale 858, 1 211 Genève 3 (022) 20 68 02
case postale 592, 1 000 Lausanne 17 (021) 23 05 91
case postale 32, 2 000 Neuchâtel 2 (038) 24 25 23
casella postale 225, 6 901 Lugano

Assises Nationales pour l'égalité des droits entre femmes et hommes

VERS UNE CAMPAGNE DE LONGUE HALEINE

Plus de 300 personnes ont participé activement aux Assises Nationales qui se sont tenues le 28 mars à Bienne. La Commission féminine de la VPOD, les Femmes socialistes suisses, le Parti Socialiste Ouvrier, le Parti Suisse du Travail, Pour un mouvement des femmes Genève, le Collectif féministe socialiste, l'Union des femmes pour la paix et le progrès, le Groupe d'action contre le cours ménager de Bienne et divers comités locaux pour l'égalité des droits s'étaient unis pour mobiliser toutes les forces progressistes pour un oui déterminé les 14/15 juin. Un oui qui signifie : il faut inscrire ce principe dans la Constitution et, après le 14 juin, lutter concrètement pour son application.

Femmes et formation professionnelle

Dans le groupe sur la formation professionnelle des femmes, il est ressorti des témoignages et des exemples cités que :

* Partout les filles sont désavantagées à l'entrée en apprentissage (seul 1/3 des places est occupé par des filles).
* Malgré l'accroissement relatif des contrats d'apprentissage (- 9,5 o/o des filles depuis la fin 1977), les filles restent cantonnées dans des métiers mal payés, souvent peu intéressants et où la promotion est généralement impossible.

* Les filles qui cherchent à suivre une formation dans un métier traditionnellement réservé aux hommes (mécanicien, électricien, etc.) rencontrent des difficultés à tous les niveaux : de la recherche d'une place d'apprentissage à l'embauche, sans parler des campagnes de découragement qu'elles subissent souvent au sein de la famille, à l'école et à l'orientation professionnelle. Une série de réponses concrètes à apporter face à cette situation ont été discutées dans ce groupe : intervention dans les offices d'apprentissage, refus des formations au rabais, ouverture d'ateliers publics, intégration des apprentis dans les conventions collectives. L'initiative "pour une formation professionnelle et un recyclage garantis" est apparue, dans ce cadre-là, comme une réponse immédiate et réaliste.

Femmes et travail

Les femmes gagnent en moyenne 30 o/o de moins que les hommes. Le groupe sur les conditions de travail des femmes et les inégalités salariales a montré que derrière ce chiffre global se cachent notamment les faits suivants :

* Les femmes se retrouvent souvent dans le ghetto des emplois féminins (vendeuses, coiffeuses, aides de maison).
* Les critères retenus pour l'évaluation des postes discriminent souvent d'office les femmes : formation professionnelle (les femmes sont souvent moins qualifiées), ancienneté (les femmes perdent leur ancienneté quand elles interrompent leur activité professionnelle en raison des charges que représentent les enfants), la responsabilité (on refuse les postes de responsabilité aux femmes

sous prétexte d'un prétendu absentéisme), la force physique (qui compte davantage que les "qualités" qu'on exige des femmes).

* Dans le privé, même à condition de travail égal, les femmes sont souvent moins payées; dans le secteur public, elles occupent des fonctions où l'avancement est plus difficile.

Ces inégalités divisent la classe ouvrière; les conclusions ont mis l'accent sur l'importance d'une bataille commune des femmes et du mouvement ouvrier et syndical, pour le droit des femmes à une formation réelle, la réévaluation des postes de travail, un salaire égal pour un travail de valeur égale et pour une décharge des femmes des tâches domestiques et d'éducation des enfants qui trop souvent les obligent à interrompre leur activité professionnelle ou à accepter un travail à temps partiel.

Femmes et famille

Cette question a été approfondie dans le groupe sur la famille (auquel ne s'était joint aucun homme...). Il est ressorti d'un débat animé la nécessité de diminuer le temps de travail pour tous; d'autres mesures telles que la transformation et le développement des assurances sociales, la mise sur pied d'infrastructures sociales ont mis en évidence l'imbrication profonde entre la sphère dite privée et l'organisation de la société.

L'assemblée du soir a donné la parole à deux ouvrières qui mènent actuellement avec leurs collègues et leur syndicat une lutte pour l'égalité des salaires dans une entreprise allemande (Heinze, Gelsenkirchen). Le caractère international de la lutte des femmes a également été souligné par une intervention des femmes immigrées en Suisse.

Cette journée a été le coup d'envoi d'une campagne claire du mouvement ouvrier et du mouvement des femmes pour un OUI à l'égalité entre femmes et hommes qui inscrive ce droit dans la réalité des faits. Le PSO, qui a pris une part active dans l'organisation de cette journée, appelle toutes les forces ouvrières et féministes à poursuivre cette unité d'action.

M. E.

MEETINGS POLOGNE

BIENNE, vendredi 1er mai, 20h.15, restaurant Saint-Gervais

"Avec Solidarność, les ouvriers et paysans polonais reconstruisent le socialisme"

organisé par : Parti socialiste ouvrier (PSO/SAP),
Parti socialiste romand (PSR)

Avec : Zbigniew Kruszynski, étudiant polonais,
Roland Huber, syndicaliste SLP/ZH, délégué par le syndicat en Pologne,
Clive Loertscher, VPOD/VD, délégué par son syndicat, de retour de Pologne.

LAUSANNE, vendredi 1er mai, 20h.15, Centre paroissial d'Ouchy

"Solidarité avec Solidarność"

après un voyage en Pologne, des travailleurs de la région lausannoise témoignent
meeting, film, diapos, discussion

organisé par : CSSOPE (Comité de solidarité socialiste
avec les opposants des pays de l'Est)

PSO (Parti socialiste ouvrier)

OCS (Organisation communiste de Suisse), Femmes en lutte.

Une brèche retardée et enrichie

Le week-end de Pâques et la proximité du 1er mai nous ont amenés à retarder de quelques jours la parution de ce numéro de la brèche. Nous retrouverons cependant notre rythme régulier de parution bimensuelle dès le 9 mai.

Nos lecteurs et abonnés trouveront dans ce numéro 252 un supplément de 2 pages consacré à l'initiative "pour une formation professionnelle et un recyclage garantis". Il nous a en effet semblé nécessaire, à l'occasion du 1er mai, de poursuivre le débat dans les rangs ouvriers et d'intensifier notre action de soutien.

Signez et faites signer massivement l'initiative "pour une formation professionnelle et un recyclage garantis" !

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES!

LAUSANNE

Aula EPFL, avenue de Cour 33

sa 25 avril, 20h. : Fête bolivienne — festival de musique andine. Artisanat, spécialités culinaires. Dès 23h. : bal. Entrée Fr. 8.—, ét. AVS 6.—. Animation Agepoly.

Théâtre du Vide-Poche, Palud 10
du me 29 avril au sa 3 mai, 20h.30 : Les bancs du roi, texte et mise en scène de Julien Galland. Org. : Centre de culture et de loisirs de l'USL. Loc. : Galerie Melisa.

Beaulieu, halle 32
di 3 mai, 20h. : Status Quo. Loc. : Genève, Back to Mono, Grand Passage; Nyon, Disque service; Lausanne, Foetisch. Org. : VSP.

Beaulieu
me 6 mai, 20h. : Clash. Groupe rock de Grande-Bretagne, participant au mouvement "Rock against racism" (le rock contre le racisme); leur dernier disque :

"Sandinista". Loc. : Foetisch. Fr. 20.—. Il faut se dépêcher, si on veut des places.

Cabaret-théâtre des Faux-Nez
du je 30 avril au me 6 mai : Sarclon.

Théâtre Les Trois Coups
jusqu'au sa 16 mai : L'anniversaire, de Harold Pinter.

Musée des arts décoratifs, Villamont 4
jusqu'au di 31 mai : "Regards sur le monde", photographies de 1912 à 1924 des collections Albert Kahn. 10 à 12h. et 14 à 18h. Ma aussi de 20 à 22h.

Collection de l'art brut, Bergières 11
jusqu'au di 24 mai : acquisitions 1980. 14 à 18h. sauf lu. Je aussi de 20 à 22h.

Théâtre du Vide-Poche, Palud 10
du ma 5 au sa 30 mai : Le May littéraire lausannois. Du mardi au samedi à 20h.30. Org. et renseignements : Centre de culture et de loisirs de l'USL.

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES
ma 5, me 6 mai, 20h.30 : Mamma Roma, de P.P. Pasolini (1963).

ve 8, sa 9 mai, 20h.30 : Le juge et l'assassin, de B. Tavernier (1976).

ma 12, me 13, 20h.30 : Opening night (Première), de J. Cassavetes (USA, 1977).

je 14, ve 15, sa 16 mai, 20h.30 : Kagemusha (L'Ombre), d'Akira Kurosawa (Japon, 1980).

Cinéma d'Oron, Oron-la-Ville
ve 1er, sa 2 mai, 20h.30 : Le grand embouteillage, de L. Comencini (Italie, 1980).
ve 8, sa 9 mai, 20h.30 : Apocalypse now, de F.F. Coppola (USA, 1979).
ve 15, sa 16 mai, 20h.30 : Le chaînon manquant, dessin animé de Picha (1980).

NYON

le cinématographe, cinéma Rex
ma 5 mai, 20h.30 : Ostia, de S. Citti et P.P. Pasolini (Italie, 1969).

MONTREUX

Casino
ve 8 mai, 20h.30 : Amalia Rodrigues. Fr. 25.—.

sa 9 mai, 20h.30 : Manhattan Transfer. Fr. 35.— (I).

LA TOUR-DE-PEILZ

Salle des remparts

sa 2 mai, 20h. : bal folk avec : Swiss mountain ramblers, et le Folk de la rue des Crêtes. Fr. 6.—.

GENÈVE

Grand Café du Grütli, 16 Général Dufour
jusqu'au sa 9 mai, 21h., du ma au sa : La tour de Nesle, de Frédéric Gaillardet et Alexandre Dumas. Par le Théâtre Mobile. Mise en scène : Jean-Charles Simon et René Donzé. 12.—, ét. AVS : 9.—. Réservations l'après-midi (022) 28 48 30. Ouverture de la caisse à 20h.15.

Théâtre de Carouge / Atelier de Genève
ma 5, je 7, sa 9, lu 11, me 13, sa 16 mai : The turn of the screw (Le tour d'écrou), opéra de Benjamin Britten. Coproduction Théâtre de Carouge/Atelier de Genève et Grand Théâtre de Genève.

durable d'une partie de la population américaine à toute nouvelle aventure "à la vietnamienne". Verbalement, la campagne anticomuniste de Reagan vise l'URSS et Cuba, mais elle cherche surtout à mettre au pas la classe ouvrière américaine, première concernée par la politique d'austérité et par l'augmentation des dépenses militaires. La guerre froide n'a pas non plus été déclarée en un jour. Elle a dû être imposée à la classe ouvrière et exigea la défaite des travailleurs italiens et français et l'affaiblissement des syndicats américains. Certes la politique revendiquée par Reagan, Thatcher, Chirac et leurs émules est claire : "il y a des choses plus importantes que la paix", selon l'expression du général Haig. Mais cette politique doit d'abord être appliquée effectivement et là, la classe ouvrière européenne et américaine a encore son mot à dire.

Tout dépend de la capacité de la classe ouvrière américaine à mettre, pour la première fois depuis les années 30, toute sa force — entravée par la bureaucratie syndicale et ses liens avec les partis bourgeois — dans la balance.

Bien des choses dépendent aussi de la classe ouvrière espagnole. Continuera-t-elle à suivre majoritairement le cours capitulateur des partis communiste et socialiste face à l'instauration rampante d'un nouvel Etat fort, ou arrivera-t-elle à approfondir les conquêtes ouvrières arrachées depuis la mort de Franco ?

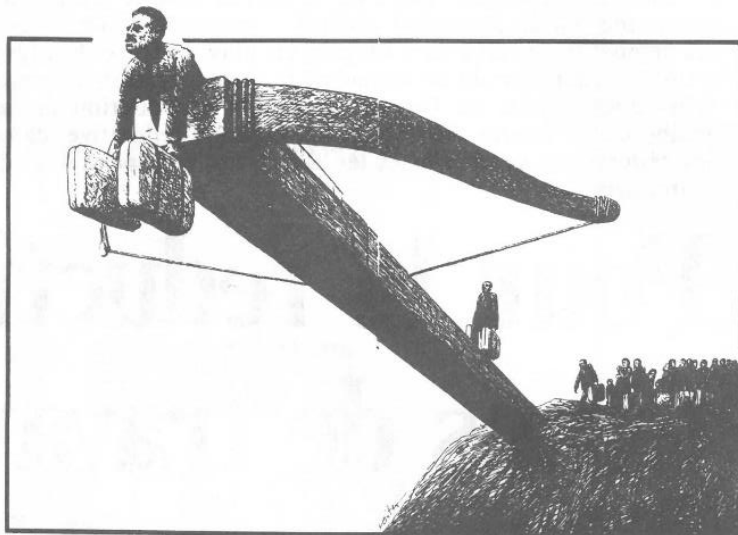
Et l'on pourrait trouver bien d'autres exemples analogues en Angleterre, en Italie, en France et en Allemagne de l'Ouest.

"La Pologne n'est pas encore perdue" dit l'hymne national polonais. Et cette impression de fin du monde, c'est aussi la crainte, fondée, que l'intervention US au Salvador et l'écrasement de la révolution polonaise par le Pacte de Varsovie puissent sembler se justifier mutuellement et se contrebalancer. Nous avons déjà souligné que le prix que l'impérialisme US aurait à payer pour une intervention au Salvador serait fixé par la classe ouvrière internationale. De leur côté, les travailleurs polonais n'ont pas encore perdu non plus. Lorsque les troupes du Pacte de Varsovie entrèrent en Tchécoslovaquie, les remous de cette intervention se firent sentir dans toute l'Europe de l'Est et dans tous les Partis communistes. En Pologne, ces troupes seraient obligées de tirer sur des travailleurs qui, contrairement aux féodaux afghans, ont les mêmes problèmes que les travailleurs tchèques ou russes. L'intervention de la bureaucratie serait immédiatement confrontée à la force sociale d'une classe ouvrière forte de ses luttes et de son unité et devrait compter avec la menace d'une grève générale. Et c'est bien cela qui freine la bureaucratie soviétique. Souvenons-nous aussi que la Yougoslavie, excommuniée par Staline, résista neuf années durant, de 1947 à 1956, à la menace d'une intervention soviétique.

Tout cela n'est-il pas bien loin de la Suisse ? Les travailleurs opprimés et les paysans pauvres de l'Amérique Centrale savent, comme les travailleurs polonais, que beaucoup de choses dépendent du rapport de forces international. Et l'issue de ces combats influera sur le mouvement ouvrier suisse. Si Reagan, Thatcher et les autres réussissent à imposer leur politique anti-ouvrière, la bourgeoisie suisse passera la deuxième vitesse de l'offensive patronale. Une intervention soviétique en Pologne lui serait alors une aide appréciée. Aujourd'hui, il apparaît clairement que l'internationalisme n'est pas un simple hochet idéologique. La Suisse est certainement l'un des maillons les plus stables du capitalisme international. Mais la force et l'arrogance de l'impérialisme helvétique proviennent pour une bonne part de la faiblesse — ou de l'absence — des réponses propres du mouvement ouvrier, qui a eu, durant de longues années le tort de s'adapter à ses propres maîtres. La lutte de la classe internationale nous montre justement la force sociale et politique incomparable de la classe ouvrière, lorsqu'elle avance ses propres solutions, indépendamment de la bourgeoisie ou de la bureaucratie. C'est sur ce plan que nous pouvons livrer notre contribution à l'amélioration du rapport de forces international : en reprenant les meilleurs enseignements de la lutte en Pologne, au Salvador ou ailleurs, pour renforcer politiquement et organisationnellement le mouvement ouvrier suisse.

En fait, la métaphore de la fin du monde est d'origine religieuse. Les marxistes, au contraire, ont toujours souligné que l'histoire — dans des conditions qui certes ne dépendaient pas d'eux — était faite par les hommes eux-mêmes. Voilà notre chance : nous la saisissons.

U.G.



"Etre solidaires"

Les ravages de la paix du travail

Le résultat de la votation n'aurait pas pu être pire. 16 o/o de OUI, c'est l'indice qu'aucune couche sociale significative n'était favorable à cette initiative.

Les autorités, les partis de droite et le patronat peuvent s'appuyer sur ce vote pour mener leur politique. La division légale entre Suisses et immigrés sera consacrée dans la nouvelle loi, dont les dispositions encore litigieuses pourront être réglées par les Chambres en défaveur des immigrés. Et il sera difficile de lancer à court terme sur le plan politique des propositions d'amélioration fondamentale des droits des immigrés.

Essayons de comprendre

Malgré ce bilan amer il n'y a aucune raison d'abandonner la bataille ou de modifier nos positions sur la question. La division entre Suisses et immigrés reste un problème capital pour le mouvement ouvrier de ce pays et c'est un domaine où les compromis ne sont guère possibles. Toutefois, pour savoir comment continuer le travail, il est essentiel de comprendre pourquoi les salariés suisses qui sont allés voter ont si massivement rejeté cette initiative. Il s'agit d'une prise de position importante. Nous ne sommes pas d'accord d'en "bagatelliser" la signification, comme le fait le PSS dans le communiqué publié à l'issue du scrutin où il se limite à affirmer que le débat continuera désormais au niveau parlementaire, ou de rejeter la responsabilité de l'échec sur l'idéalisme des initiateurs, comme le fait l'éditorial de la Voix Ouvrière du 9.4.1981. Ce scrutin révèle l'état de la conscience des salariés suisses et l'impact ou plutôt la faiblesse d'impact du mouvement ouvrier suisse.

Les séquelles de la paix du travail

Les salariés suisses ont voté NON, pour deux raisons :

* Ils sont inquiets face à l'avenir économique et se sentent profondément en concurrence avec la main-d'œuvre immigrée parce qu'ils sont insuffisamment armés pour la défense collective et unitaire des intérêts ouvriers ; sans perspectives ni tradition de lutte commune, ils expriment alors leurs inquiétudes et leurs frustrations en votant contre les immigrés, cela d'autant plus facilement qu'il ne leur en coûte rien dans l'immédiat.

* Ils estiment avoir, face aux im-

migrés, une légitimité supérieure en tant que suisses sur le marché du travail et ils approuvent donc une législation qui concrétise cette légitimité supérieure par des restrictions imposées aux travailleurs immigrés nouvellement arrivés en Suisse.

Cette votation donne ainsi une nouvelle fois la mesure des ravages faits par 40 ans de paix du travail : les salariés suisses sont profondément inféodés à l'idéologie bourgeoise.

La conscience de classe n'est que très très peu développée chez eux, elle continue d'être remplacée, pour une partie importante, par une conscience nationaliste. Ils ne font aucune confiance à l'action syndicale collective. Ils n'ont jamais fait l'expérience de son efficacité.

La votation du 5 avril illustre de façon particulièrement frappante comment cette conscience ouvrière nationaliste et désabusée, issue de la paix du travail et propagée pendant des décennies par les directions syndicales, a entamé la crédibilité du mouvement ouvrier. Tous les partis de gauche et tous les syndicats à l'exception de la FTMH, de l'Union PTT, de la FCTA et de l'Union Helvetia ont donné le mot d'ordre de OUI. Cette prise de position était très positive. Elle indiquait une certaine maturation politique au niveau des directions. Ces directions n'ont cependant pas été entendues par leur base. Les salariés n'ont pas confiance dans leurs organisations. C'est le problème central mis en évidence par cette votation. La droite syndicale va évidemment réclamer, dans le domaine de l'immigration, un retour aux positions antérieures, franchement nationalistes, en invoquant la nécessité de respecter la volonté de la base. Ce retour en arrière doit être combattu par tous les moyens. Les prises de position d'une majorité d'orga-

nisations ouvrières pour l'initiative Etre solidaires étaient correctes, mais la rapidité avec laquelle les directions ont évolué sur la question de l'immigration dans les deux années passées sous l'impact de cette initiative et du débat concernant la nouvelle loi, n'a pas permis un travail de formation et d'information suffisant à la base. L'effort doit surtout être porté aujourd'hui sur le rattrapage de ce retard, en étendant cette propagande sur les mêmes droits, au-delà des immigrés, aux femmes et aux apprentis.

Les tâches dans les mois à venir

En montrant publiquement leur volonté et leur capacité de continuer à défendre les droits des immigrés malgré l'échec de l'initiative, les organisations ouvrières et notamment syndicales qui se sont engagées dans le débat en faveur d'Etre solidaires, peuvent jouer un rôle important pour éviter que l'immigration et les travailleurs suisses qui ont voté ou qui ont même milité en faveur de cette initiative, ne se découragent suite au résultat très négatif du scrutin.

La poursuite de cette intervention constitue également une condition pour que la Communauté de travail Etre solidaires puisse continuer une activité en faveur de l'unité entre Suisses et immigrés, sans être marginalisée sur la scène politique. Pour pouvoir capitaliser les fruits de la sensibilisation et du regroupement des forces et des militants réalisés pendant la campagne de votation, il est nécessaire que la Communauté de travail puisse poursuivre une activité significative qui ait dès le départ et en dépit de l'échec de l'initiative un réel poids politique.

Bref : dans l'immédiat, il est primordial que tous les militants du mouvement ouvrier conscients de l'importance de la question de la division entre Suisses et immigrés contribuent à une issue positive du débat qui va très certainement être déclenché dans les semaines à venir plus ou moins ouvertement au sein des organisations ouvrières sur la question des positions à adopter sur la question des droits des immigrés suite au vote du 5 avril.

Quant à la nécessité d'accroître sa crédibilité face aux salariés, le mouvement ouvrier suisse n'a qu'une seule possibilité : tourner résolument le dos à la politique de paix en engageant les travailleurs suisses dans une activité qui leur permet enfin de prendre confiance en leurs propres moyens de lutte syndicale et politique. D'ailleurs, les organisations ouvrières n'ont pas le choix : les négociations conventionnelles se font de plus en plus dures. Avec l'accélération de l'inflation, il va devenir de plus en plus difficile d'obtenir la compensation du coût de la vie par de simples négociations et dans notre pays également la droite bourgeoise s'attaquera de plus en plus durement aux acquis sociaux. Seule une politique plus combative permettra au mouvement ouvrier d'obtenir des succès matériels, base de la crédibilité des organisations ouvrières. C'est en gagnant cette bataille-là que le mouvement ouvrier pourra éviter à l'avenir des échecs politiques de l'ampleur de la votation du 5 avril dernier.

Il est important que les organisations ouvrières affirment des positions claires lors des échéances politiques mais la radicalisation des prises de position lors de ces échéances ne peut en aucune manière épargner au mouvement ouvrier la nécessité de se donner enfin les moyens de dépasser la politique de collaboration de classe.

Faucher

Alors que le compromis négocié sur l'augmentation du salaire réel (cf. la brèche no 247, 7.2.1981) attend de passer l'obstacle parlementaire, l'Union fédérative vient de déposer, auprès du Conseil fédéral, une nouvelle requête, pour la réduction du temps de travail. Ce qui montre que l'augmentation salariale prévue n'a pas suffi à contenter le personnel fédéral. Lors des assemblées syndicales et des manifestations des travailleurs de la Confédération, une triple revendication a toujours été avancée : l'augmentation du salaire, la réduction du temps de travail et la suppression du blocage du personnel ont pour but de rendre les conditions de travail plus supportables et l'embauche dans les services publics plus attractive.

La requête de l'Union fédérative

La requête de l'Union fédérative s'appuie surtout sur des comparaisons avec l'économie privée et les pays voisins — où le mur des 44 heures est tombé depuis longtemps — pour fonder sa demande. Le texte souligne, par exemple, qu'«une enquête de l'Internationale des administrations des postes, des télégraphes et des téléphones effectuée en automne 1979 a révélé que la moyenne de la durée hebdomadaire du travail dans les entreprises des PTT d'Europe se situait nettement au-dessous de 40 heures, (...). La semaine de 40 heures, ancien postulat du mouvement ouvrier international, est non seulement réalisée, mais la durée hebdomadaire du travail est même inférieure à 40 heures. Dans l'économie privée suisse, dans de nombreux endroits, la semaine hebdomadaire de travail se situe au-dessous des 44 heures».

L'augmentation du salaire réel n'est pas la seule revendication présentée par le personnel fédéral. L'exigence d'une réduction du temps de travail prend de plus en plus de force. Fin février, l'Union fédérative du personnel de la Confédération a demandé, dans une requête au Conseil fédéral, l'introduction de la semaine de 42 heures dès l'été 1982. L'Union fédérative regroupe les fédérations syndicales et les associations du personnel de la Confédération.

Pour la réduction du temps de travail



Dans ces conditions, l'Union fédérative propose l'introduction progressive de la semaine de 40 heures dans les services de la Confédération, avec une première étape : les 42 heures lors du passage à l'horaire d'été en 1982. Ce qui devrait également permettre de réaliser partout la semaine de 5 jours (avec 2 jours libres).

Compte tenu de l'opposition

vigoureuse de la bourgeoisie, la réduction progressive du temps de travail est certainement un choix réaliste. Toutefois, son action n'est réellement positive pour les salariés que si elle s'accompagne d'une embauche supplémentaire correspondante, ce qui n'est pas souvent le cas lors de réduction progressive. C'est pourquoi l'absence de revendication allant dans le sens d'une

Fonctionnaires fédéraux :

augmentation du personnel de la Confédération — et donc de la suppression du blocage — dans la requête de l'Union fédérative étonne.

La nouvelle revendication du personnel des services publics, aujourd'hui entre les mains du Conseil fédéral, rencontrera certainement des résistances encore plus fortes que l'augmentation des sa-

laire, justement parce qu'elle met en cause le blocage du personnel. Mais les syndicalistes ont déjà appris une chose lors des négociations salariales : pour éviter d'être débouté, il est nécessaire de construire un rapport de forces favorable, en agissant à sa place de travail, par des assemblées de protestation, des manifestations, etc.

Mke

Trop vite ? M. Ducret, Conseiller d'Etat aux finances, et tous ses collègues ont décidé la mémoire courte ! N'ont-ils encore jamais entendu parler de la revendication des 40 heures ? Elle est au calendrier des négociations de tous les services depuis au moins cinq à sept ans (depuis 1973 même dans les hôpitaux, depuis 1969 dans les Services Industriels) et M. Ducret, dans une interview au Journal de Genève, se permet de dire que les travailleurs demandent des choses qui «exigent plus de temps»... La vérité, c'est que le Conseil d'Etat et les directions de service, bien qu'ils connaissent ces revendications depuis des années, n'ont strictement rien fait pour les réaliser, même progressivement (M. Ducret, radical, ne se souvient sans doute pas non plus que son parti, en 1976, promettait les 40 heures pour 1980 !). Ils pouvaient le prévoir, adapter le budget en conséquence. Ils en avaient le temps et n'ont aucun droit de reprocher leur impatience aux travailleurs !

Faute de mémoire, le Conseil d'Etat semble néanmoins embarrassé et fait des «propositions». Il serait en effet disposé à établir un calendrier pour les 40 heures... à condition de supprimer les pauses dans les horaires de travail ! Un chantage inadmissible. En grignotant 12 minutes par jour, aux dépens des acquis du personnel (pauses comprises dans l'horaire)... le Conseil d'Etat serait prêt à diminuer l'horaire d'une heure... !

Quant aux autres revendications, est-ce vraiment «trop demander» ?

* Le Conseil d'Etat, encore une fois, ne manque pas de culot : les 5 semaines de vacances pour tous seraient inacceptables... sauf pour les cadres de l'administration qui en ont déjà six.

* Les 16 semaines de congé-maternité existent partiellement déjà dans les hôpitaux et l'enseignement (12 semaines de congé-maternité +

Le Conseil d'Etat genevois n'a toujours pas donné de réponse satisfaisante au «mouvement de la fonction publique» qui, depuis le début de l'année, a déposé ses 5 revendications (40 heures, 5 semaines de vacances, augmentation des effectifs sous contrôle du personnel, 16 semaines de congé maternité et interdiction de licencier les femmes enceintes, diminution des effectifs de classe dans les écoles), munies de 7500 signatures et largement appuyées par les syndicats et une récolte de signatures auprès de la population.

Au contraire, la presse patronale et le Conseil d'Etat ne cessent d'affirmer : les fonctionnaires (évidemment «menés» par quelques «extrémistes»...) demandent trop à la fois et trop vite !

Fonction publique genevoise

Trop à la fois et trop vite ?

4 semaines de congé allaitement, celui-ci sur présentation d'un certificat médical). C'est donc que le gouvernement estime cela légitime. Mais pourquoi pour certaines catégories seulement, pourquoi un refus catégorique de l'étendre à d'autres services, et en particulier aux administrations de la ville, des Services Industriels ?

* Les diminutions d'effectifs de classe ont été, de longue date, demandées par les syndicats du corps enseignant. La FAMCO (association des maîtres du Cycle d'Orientation)

revendique, par exemple, la diminution d'un élève par classe chaque année jusqu'à ce que soient atteints des maxima (par exemple 20 ou 18 élèves maximum par classe). Le Département de M. Chavanne estime les choses différemment : il ne serait tenu compte que des moyennes sur toutes les classes — qui oscillent actuellement entre 19 et 21 élèves environ. Le principe de la diminution d'élèves par classe en est évidemment escamoté ! Est-ce vraiment «trop demander» de le respecter quand on sait que ce sont

toujours les élèves les plus défavorisés par leurs origines sociales et le système scolaire qui ont le plus de peine dans des classes trop chargées ?

* L'augmentation des effectifs enfin. Nous avons déjà souligné, dans un précédent numéro de la brèche, combien les effectifs du personnel ont peu évolué depuis 1977 dans bien des secteurs, spécialement dans les hôpitaux, au point que même les services de M. Ducret ont dû reconnaître, lors du débat du bud-



Interfoto

get, que la charge de travail avait augmenté et devenait parfois intenable. Un exemple parle à ce sujet de lui-même : dans les hôpitaux, une infirmière malade ou en congé-maternité n'est pas remplacée ! Ces absences s'élèvent en moyenne, pour les maladies, entre 19 et 27 jours par an et par personne. Selon les estimations des syndicats, cela représente, pour le seul Hôpital Cantonal, environ 200 postes de travail économisés sur le dos des travailleurs qui doivent, malgré tout, faire le travail des absents. Evidemment, quand M. Ducret parle des «revendications excessives» du personnel, il n'ose pas dire à la population que l'Etat ne remplace pas le personnel soignant lorsqu'il est malade !

Le refus du Conseil d'Etat, après trois mois de négociations, d'entrer en matière sur les revendications de la fonction publique apparaît donc pour ce qu'il est : une volonté de chercher l'épreuve de force. Les associations patronales lui ont d'ailleurs ouvertement dicté cette attitude en tenant conférence de presse contre les revendications de la fonction publique (ces Messieurs ne se gênent pas de dénoncer ceux qui veulent «politiser» les négociations conventionnelles quand il s'agit de leurs affaires !).

Mais en réponse, l'Union des Syndicats du Canton de Genève a, à son tour, riposté : «Les fonctionnaires ne sont pas seuls. Toutes les organisations syndicales luttent pour les 40 heures. Les affaires de la VPOD sont aussi nos affaires», a affirmé le secrétaire de l'USCG¹⁾, René Carron. A l'évidence, cette solidarité de tous les syndicats sera nécessaire pour faire aboutir le mouvement des travailleurs de la fonction publique.

M. Rivière, 17.4.1981

1) UCESG : Union des corps enseignants du secondaire genevois.



L'inflation croît:

Compensation intégrale du renchérissement au 1er juillet!

L'indice suisse des prix à la consommation a augmenté de 1 o/o de décembre à janvier, de 0,9 o/o de janvier à février et de 0,7 o/o de février à mars. A ce rythme, l'inflation pourrait dépasser les 10 o/o en 1981! A partir du mois d'avril l'augmentation des intérêts hypothécaires va frapper les loyers et, dans l'agriculture, provoquer une hausse sur les biens alimentaires.

Il est vrai que l'on peut s'attendre à une relative accalmie des prix en été. Les prix surfaits des fruits et des légumes — dus selon certains au mauvais temps de l'année passée — vont sans doute redescendre. Les prix des huiles de chauffage et de l'essence qui avaient connu une forte hausse en janvier et février, en raison de la remontée du cours du dollar, devraient se stabiliser, tout comme les autres produits importés facturés en dollars.

Par contre, la politique de la Banque Nationale, visant à restreindre la masse monétaire et à augmenter les taux d'intérêts sur l'ensemble des crédits, va très vraisemblablement aboutir à des hausses de prix dans des secteurs autres que ceux du logement et de l'agriculture. Quoi qu'il en soit nous devons nous attendre à une hausse de l'indice d'environ 5 o/o entre janvier et août, chiffre qui sous-estime toutefois la réalité car l'indice suit avec retard l'évolution des prix.

Si comme d'habitude nous attendons la fin de l'année pour la compensation du renchérissement, cela signifiera une perte de pouvoir d'achat équivalente à environ un demi-mois de salaire, même si les salaires sont pleinement indexés. Cela nous ne le voulons ni ne l'acceptons! Nous ne pouvons rien à l'inflation et nos salaires sont, en termes réels, toujours en retard par rapport à la productivité et aux profits. De plus l'inflation réduit les prestations des caisses de pension.

C'est pourquoi dans toutes les

branches et secteurs où la compensation de la vie chère se fait à la fin de l'année, les syndicats et les commissions d'entreprises doivent exiger une pleine compensation dès le 1er juillet!

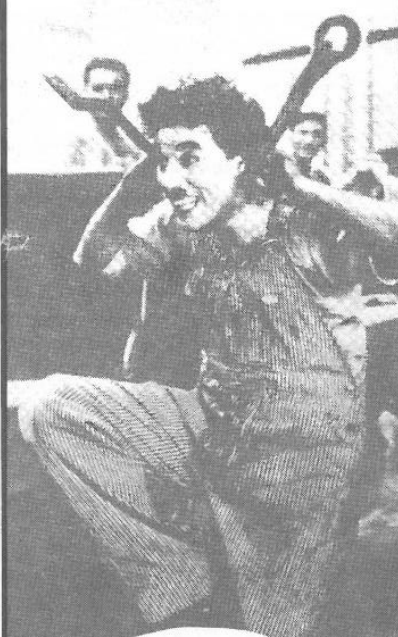
La "pleine compensation" ne signifie pas simplement une hausse des salaires rattrapant le niveau de l'indice, car ainsi la perte du pouvoir d'achat déjà subie n'est pas remboursée. Cela signifie bien plutôt une compensation de ces pertes par un remboursement avec effet rétroactif ou par une augmentation de salaire dépassant le niveau de l'indice.

Ce serait encore mieux si dans toutes les branches et entreprises, nous nous battions pour la compensation automatique du renchérissement. En Belgique, par exemple, les salaires sont réajustés chaque mois à l'indice, sans grand effort administratif supplémentaire grâce aux possibilités offertes actuellement par les ordinateurs. Les syndicats et les commissions ont donc mieux à faire que de se battre une ou deux fois par année pour obtenir péniblement que les salaires ne fassent que rattraper l'indice.

De manière plus générale, le nouvel essor de l'inflation contraint le mouvement ouvrier à revoir à la loupe l'instrument qui permet de mesurer l'inflation et donc le montant de la compensation — à savoir l'indice de l'OFIAMT. Il est temps que le mouvement syndical élabore son propre indice, tout comme la CGT le fait en France. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Georges Kestenholz

Genève :



SUCCES D'UN SEMINAIRE SYNDICAL SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisé unitairement par la VPOD (Groupe enseignants), la FAMCO¹⁾ et l'UCESG²⁾, un séminaire syndical pour l'amélioration de la formation professionnelle a réuni, le 8 avril dernier, près de cent personnes (enseignants, conseillers d'orientation, parents d'élèves, syndicalistes du secteur privé et public). Les discussions ont porté sur quatre thèmes : l'apprentissage en emploi, les Ecoles de Métiers, la formation des filles, le 10ème degré scolaire. Elles ont permis de mettre en lumière l'ampleur des besoins non satisfaits en matière de formation professionnelle à Genève. Aussi, face à la diminution du nombre de places d'apprentissage qualifiées, à la sélection très sévère à l'entrée des Ecoles de Métiers, aux difficultés que rencontrent les filles pour entreprendre une formation de qualité, au nombre toujours croissant de jeunes en "solution d'attente" — dont le 10ème degré scolaire —, les participants au séminaire ont avancé une série de propositions en vue notamment, de faire prendre en charge par l'Etat de nouvelles possibilités de formation (par l'ouverture des Ecoles de Métiers aux élèves plus faibles et aux filles, par exemple), afin de garantir à tous les jeunes la formation de leur choix. Ces propositions ont fait l'objet d'une résolution votée à une large majorité de l'assemblée. Des actions concrètes sont prévues pour les appuyer et les faire aboutir.

Signalons d'autre part que M. Borner, chef du Département de l'Economie Publique, vient de porter plainte en diffamation contre la Commission unitaire VPOD-FAMCO-UCESG. Il s'en prend au premier bulletin de la commission qui qualifiait de "trompeuses voire carrément fausses" ses affirmations, selon lesquelles 88 o/o des élèves auraient entrepris l'apprentissage de leur choix. Une affaire à suivre!

1) FAMCO : Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation.
2) UCESG : Union des corps enseignants du secondaire genevois.



Neuchâtel :

Initiative fiscale du POP

Le POP neuchâtelois a lancé, seul, à la veille des élections, une initiative intitulée "pour une baisse d'impôt et la correction de la progression à froid". L'initiative part de la constatation que la part des salariés à l'impôt cantonal est en constante augmentation.

Répartition de l'effort fiscal par catégories de contribuables

		1964	1971	1979
Personnes physiques :	revenu	66,02 o/o	69,61 o/o	80,56 o/o
	fortune	11,88 o/o	6,24 o/o	6,02 o/o
Personnes morales : (entreprises...)	bénéfice	14,73 o/o	18,41 o/o	9,44 o/o
	capital	6,71 o/o	5,05 o/o	3,42 o/o

Taux moyens par catégories de contribuables

		1964	1971	1979
Personnes physiques :	revenu	3,85 o/o	5,13 o/o	6,42 o/o
	fortune	3,79 o/o	2,25 o/o	2,29 o/o
Personnes morales :	bénéfice	8,02 o/o	11,52 o/o	13,83 o/o
	capital	3,85 o/o	2,50 o/o	2,86 o/o

Source : information du POP concernant la fiscalité cantonale.

L'initiative propose une augmentation des déductions personnelles et l'adaptation annuelle des déductions légales au coût de la vie (correction de la progression à froid). Le POP estime à 17,3 millions par année la diminution des recettes de l'Etat par l'introduction de son initiative. C'est cet aspect de l'initiative qui pose un problème.

Sans l'introduire dans son texte d'initiative (contrairement à l'initiative analogue qu'il a lancée à Genève), le POP suggère une compensation partielle de la baisse des rentrées par une élévation de la taxation des grandes fortunes et par une imposition partielle des actions neuchâteloises. Il est fort possible que l'initiative du POP soit acceptée (les radicaux ont déposé, eux aussi à la veille des élections, une motion au Grand Conseil allant dans le même sens). Par contre la majorité bourgeoise du Grand Conseil s'opposera assurément aux nouvelles impositions proposées par le POP! La droite en profitera alors pour mettre en application son slogan "moins d'Etat par des coupes sombres dans le budget social.

Pourquoi le POP neuchâtelois n'a-t-il pas lancé une initiative identique à celle du PdT genevois, qui propose une modification de l'échelle fiscale qui baisse l'impôt des revenus bas et moyens tout en taxant davantage les hauts revenus et les holdings? On peut voir là la conséquence du choix du POP de lancer seul l'initiative, à la veille des élections. En effet, proposer de baisser les impôts, c'est très populaire mais faire payer aux riches les dépenses de l'Etat nécessite tout un travail d'explication et de mobilisation des travailleurs et ne peut aboutir que par l'unité du mouvement ouvrier, politique et syndical. C'est ce que n'a pas voulu le POP. Malgré nos critiques, nous signons et appelons à signer l'initiative fiscale du POP, car nous refusons nous aussi que par le biais de la progression à froid les travailleurs paient une part de plus en plus importante des impôts.

correspondant Neuchâtel



Pourquoi ne pas taxer plus fortement les grosses fortunes?

"Chances égales, droits égaux", tel est le mot d'ordre principal de l'Union Syndicale Suisse (USS) pour ce 1er mai 1981. A six semaines de la votation sur l'égalité des droits entre femmes et hommes, cet appel de l'USS est évidemment un encouragement à combattre les nombreuses discriminations que subissent les femmes et à préparer un oui massif du mouvement ouvrier le 14 juin prochain.

Mais nous savons qu'un article constitutionnel ne garantira, en soi, encore pas grand-chose si les syndicats ne font pas passer ces principes dans leur action quotidienne. Si le mot d'ordre de ce 1er mai n'est pas un simple appel pour le principe mais une ligne d'action pour toutes les fédérations syndicales — et c'est ainsi que nous voulons le considérer ! —, il faut montrer ce qu'il implique pour l'action syndicale de tous les jours, dans les conventions collectives, les entreprises comme sur le plan légal. Et ce qui vaut pour les femmes vaut aussi pour bien d'autres catégories de travailleurs qui ne connaissent ni "chances égales" ni "droits égaux" : les immigrés, les jeunes, les travailleurs sans emploi ou à la recherche d'une possibilité de recyclage, les salariés de branches moins bien défendues sur le plan conventionnel, etc...

"Chances égales, droits égaux". Bien sûr ! Car ce principe est celui de la solidarité entre tous les travailleurs contre les lois de la concurrence, du marché et des divisions patronales. Mais il implique une chose : un mouvement syndical solide, qui cesse de prôner la "concertation sociale" et l'adaptation aux "possibilités de l'économie de marché". Les quelques exemples qui suivent le montrent...

Les plus récentes statistiques de la Vie Economique sur les salaires annoncent avec satisfaction que les salaires ont augmenté de 5,6 o/o l'an dernier, ce qui fait une hausse moyenne du salaire réel de 1,4 o/o compte tenu de l'inflation, alors que l'an dernier, les salaires réels avaient baissé de 2,3 o/o.

Tableau 1

EVOLUTION DES SALAIRES RÉELS

	4e trimestre 1979	4e trimestre 1980
Ensemble des travailleurs	- 2,3 o/o	+ 1,4 o/o
Person. d'exploitation	- 2,5 o/o	+ 1,8 o/o
Personnel de bureau	- 1,5 o/o	- 0,9 o/o
Hommes	- 2,3 o/o	+ 1,1 o/o
Femmes	- 2,7 o/o	+ 3,7 o/o
Salaires horaires	- 2,4 o/o	+ 2,2 o/o
Salaires mensuels	- 2,3 o/o	+ 0,8 o/o

Source : Vie Economique mars 1981 (statistique CNA)

L'INFLATION RONGE LES SALAIRES

Ces données ne doivent cependant pas faire illusion. En effet les hausses moyennes de 1980 n'ont pas permis de rattraper la perte de l'an dernier (sauf pour les salaires féminins sur lesquels nous reviendrons dans un instant). Pourtant, la légère reprise de ces dernières années plaçait les travailleurs et leurs syndicats dans une position plus favorable pour engager des luttes et rattraper le retard. On l'a vu dans un secteur : les fonctionnaires fédéraux — alors que la direction syndicale n'a de loin pas épuisé tous les moyens de lutte — ont obtenu une réadaptation partielle qu'ils attendaient depuis des années. De plus, l'inflation s'accélère depuis janvier et on peut déjà estimer, à ce rythme, qu'elle atteindra environ 8 o/o cette année. Si les syndicats ne se préparent pas maintenant à des luttes décidées sur l'adaptation au coût de la vie, l'écart va de nouveau se creuser en défaveur des salariés. Au salaire moyen de 2 845 francs relevé par les statistiques de la Vie Economique, cela signifie dès aujourd'hui qu'une augmentation de 300 francs pour tous est nécessaire pour empêcher que l'inflation ne ronge les salaires. Dans "Syndicats libres", organe des syndicats genevois, Pierre Schmid, secrétaire FTMH, souligne à juste titre : "L'emballement de la hausse des prix n'est pas dû à la hausse des salaires. L'évolution de la situation actuelle le montre avec clarté. (...) Avec une telle inflation il n'est plus possible d'accepter le principe d'une compensation annuelle des salaires. Il faut résolument avancer la revendication de plusieurs ajustements des salaires par année".

DE FORTES DISCRIMINATIONS

Si ce principe de l'échelle mobile des salaires n'est pas "résolument avancé" par les syndicats, "l'égalité des chances" ne va pas pouvoir être pleinement défendue ! Les lois du marché et la vie chère vont toucher plus durement les salarié(e)s les moins bien protégés. Et cela ressort aussi des données de la Vie Economique. L'augmentation proportionnellement plus élevée des salaires féminins ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit là, au mieux, que d'un timide rattrapage d'une discrimination salariale inacceptable. Malgré cette hausse, le salaire moyen des hommes est de 3 010 francs et celui des femmes de 2 078 francs, soit inférieur d'un tiers. De plus, comme l'indique clairement le tableau ci-dessus, les salaires mensuels sont moins sensibles aux aléas de la conjoncture : en 1979, ce sont les salaires horaires et les salaires féminins (souvent non mensualisés) qui subissent la perte la plus forte ; quand la reprise se fait sentir, ces salaires augmentent un peu plus que la moyenne (le patronat cherche des travailleurs !) mais leur situation reste incertaine. Quand on voit enfin que les salaires féminins moyens sont de 1 888 francs dans le textile, de 1 871 francs dans la lingerie et le vêtement, de 1 984 francs dans le commerce, de 1 835 francs dans le nettoyage, cela signifie que des femmes travaillent pour bien moins que ces moyennes, avec des salaires entre 1 300 francs et 1 600 francs probablement. Et ces catégories seront plus directement exposées aux changements conjoncturels.



"Chances égales, droits égaux"

On est en effet bien loin du compte !

LE 13^{ème} MOIS PAS GARANTI

Un sondage de l'Institut Scope sur les gratifications de fin d'année et le 13^{ème} mois indique la même tendance.

En 1972, 29 o/o des salariés avaient le 13^{ème} mois, ils sont aujourd'hui 61 o/o. Mais avec quelles différences entre régions, entre sexes et selon les fonctions dans l'entreprise !

Tableau 2

13^{ème} MOIS : QUI TOUCHE QUOI ?

	Total	Suisse alémanique	Suisse romande	Hommes	Femmes	Cadres	Employés	Ouvriers
Rien	12 o/o	10 o/o	22 o/o	7 o/o	22 o/o	5 o/o	14 o/o	16 o/o
Gratification	23 o/o	20 o/o	31 o/o	23 o/o	22 o/o	19 o/o	20 o/o	30 o/o
13 ^{ème} mois	61 o/o	67 o/o	42 o/o	68 o/o	50 o/o	74 o/o	61 o/o	51 o/o
14 ^{ème} mois	2 o/o	1 o/o	2 o/o	2 o/o	1 o/o	3 o/o	1 o/o	1 o/o
Participation aux bénéfices	4 o/o	4 o/o	3 o/o	5 o/o	3 o/o	8 o/o	3 o/o	3 o/o
Autres	4 o/o	4 o/o	4 o/o	4 o/o	4 o/o	5 o/o	4 o/o	3 o/o
Sans réponse	2 o/o	2 o/o	2 o/o	1 o/o	3 o/o	1 o/o	2 o/o	2 o/o

Source : SHZ 19 mars 1981, Enquête Scope.

La moyenne de 61 o/o tombe à 51 o/o chez les ouvriers (74 o/o des cadres), 50 o/o chez les femmes, 42 o/o en Suisse romande. Et on sait que le patronat cherche systématiquement — malgré l'inflation persistante — à raboter les gratifications et le 13ème mois !

Le bilan est clair : sans une lutte syndicale décidée pour unifier les conditions d'embauche et de salaire des travailleuses et des travailleurs, le principe de "l'égalité des chances et des droits" va être systématiquement rongé par les lois du marché ! Or l'Union Syndicale Suisse n'en parle guère... Comment défendre le principe de l'égalité des droits sans dire que les syndicats vont se battre pour une indexation complète pour toutes et tous, l'intégralité du 13ème mois, des hausses unitaires de 300 francs pour tous, la mensualisation, un salaire minimum de branches, voire sur le plan national ?

LES 40 HEURES SONT INDISPENSABLES

Le patronat, bien entendu, va s'en défendre avec un argument principal, celui qui lui a déjà servi mille fois pour repousser les revendications ouvrières, reporter les 40 heures et bien d'autres : si voushaussez les salaires, notre "capacité concurrentielle" va être mise en cause et provoquer le chômage ! Et cet argument patronal, combien de responsables syndicaux ne l'ont-ils pas rabâché à leur tour pour remettre à demain le principe de "l'égalité des droits" et la défense des besoins des salariés ?

L'Institut für Weltwirtschaft de l'Université de Kiel (Allemagne Fédérale) publie à ce sujet une comparaison utile :

Tableau 3

COUTS HORAIRES DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

	Total coûts salariaux	Moyenne par heure	Prestations sociales*
Belgique	21,53	12,41	9,12
Suède	21,36	12,95	8,41
Hollande	21,18	12,07	9,11
Allemagne Fédérale	21,14	12,46	8,68
SUISSE	20,62	14,22	6,40
Danemark	20,29	16,80	3,49
USA	16,95	12,24	4,71
Italie	15,25	7,33	7,92
Canada	15,05	11,71	3,34
France	15,05	8,41	6,64
Japon	11,77	9,69	2,08
Grande-Bretagne	10,20	7,85	2,35

* vacances, prévoyance sociale pour la part payée par l'employeur et non pas celle couverte par l'Etat (par exemple très importante en Grande-Bretagne).

Source : International Herald Tribune, avril 1981, à partir des données de l'Institut für Weltwirtschaft, Kiel Univ.

Les coûts salariaux horaires de l'industrie suisse sont moins élevés que ceux de l'industrie allemande, suédoise, hollandaise ou belge. Et l'on ne peut pas dire — à l'exception de la Belgique confrontée à des restructurations profondes et un taux de chômage élevé — que le capitalisme allemand ou le capitalisme suédois soient dans une situation défavorable. Sans compter que les horaires de travail sont les plus élevés en Suisse et n'ont pas sensiblement diminué — malgré toutes les promesses faites lors de la votation de 1976 — puisqu'ils restent de 44,1 heure dans l'industrie (40,8 heures dans les arts graphiques, 43 heures dans la chimie, 44,4 heures dans la métallurgie, 43,9 heures dans les machines, 42,3 heures dans l'horlogerie). Ce que démontre ce tableau est simple : une diminution généralisée de l'horaire à 40 heures n'entamerait en rien la capacité concurrentielle d'ensemble de l'industrie suisse !

UN DISPOSITIF DE DÉFENSE FAIBLE

L'autre démonstration qu'apporte cette comparaison est tout aussi instructive : la charge des prestations sociales est relativement moins grande pour les capitalistes suisses que pour ses concurrents allemands, français, italiens, suédois. En revanche, le salaire moyen à l'heure, directement touché par le travailleur, est généralement plus élevé. Cela confirme ce que nous venons de voir pour les salaires : le capitalisme suisse, vu ses réserves économiques, peut se permettre de fortes différences salariales selon les catégories, quitte même à "bien payer" ses ouvriers lorsque les affaires marchent bien, mais en revanche les multiples aspects de la sécurité sociale (assurance-chômage, participation patronale aux frais de formation professionnelle et de recyclage, congés payés, assurance-maternité, etc...) restent proportionnellement plus faibles, même par rapport à la France ou l'Italie.

Que signifie cela du point de vue de "l'égalité des chances" ? On le voit immédiatement : la défense des travailleurs lorsque les "affaires ne marchent pas bien" reste largement en deçà de ce que le mouvement ouvrier peut arracher ! Et encore une fois, ce sont les salariés les moins bien défendus qui en subissent le plus directement les conséquences.

DEUX EXEMPLES

Deux exemples permettent de mieux le comprendre : l'assurance-maternité et la formation professionnelle.

L'initiative maternité déposée, qui introduirait l'interdiction de licencier les femmes enceintes, 16 semaines de congé maternité et un congé parental payé, va être débattue au cours des prochaines années. Les syndicats l'ont soutenue mais ce n'est que lentement qu'ils commencent à en reprendre les principes dans les négociations contractuelles (par exemple le mouvement de la fonction publique genevoise actuellement). Or du point de vue de "l'égalité des droits", ces principes sont élémentaires. Sans protection spécifique des femmes enceintes, le patronat peut jouer à volonté de leur rôle de mère pour faire pression sur leurs conditions de travail, et celles de tous les travailleurs. A l'Hôpital Cantonal de Genève par exemple une femme enceinte n'est pas remplacée. Dans la majorité des cas, c'est la pression au licenciement. Ou alors, les femmes doivent chercher une solution dans le travail à temps partiel — dont on sait qu'il implique justement des conditions inférieures en matière de sécurité sociale. L'extension rapide des entreprises de travail temporaire (le chiffre d'affaires des principales entreprises a passé de 71 millions en 1975 à 220 en 1980 !) en est une preuve flagrante. Or les syndicats sont directement visés, dans leur propre capacité contractuelle, par ce développement du travail temporaire. M. Dysli, responsable de Manpower, expliquait dans La Suisse (9.2.1981) que l'exigence des syndicats de faire respecter toutes les conventions collectives était intenable et reviendrait à "une manière de nous couper la gorge" ! C'est donc qu'ils profitent du non-respect des conventions pour accumuler leurs profits !

En matière de formation professionnelle, nous avons suffisamment insisté dans la brèche, en expliquant l'initiative "pour une formation professionnelle et un recyclage garantis", les conséquences de l'actuelle situation de l'apprentissage en emploi : la diminution de places d'apprentissage qualifiées et l'extension de "formations élémentaires" qui créent une nouvelle catégorie de travailleurs auxiliaires et plus malléables pour le patronat. En fait d'"égalité des chances", on est bien loin du compte, et les femmes, les enfants d'immigrés en font plus directement les frais. De plus, si le chômage reste bas comparé à d'autres pays capitalistes — vu le renvoi des immigrés — les restructurations placent toujours plus de travailleurs et de travailleuses (en particulier celles qui ont arrêté un emploi pendant la maternité) devant la difficulté de se recycler professionnellement. Les prestations de l'assurance-chômage ne répondent nullement à cette situation et la révision en cours va en outre accentuer les discriminations, forçant les salariés à accepter des postes moins qualifiés. L'initiative que nous avons lancée répond aussi à cette situation. Son soutien comme le refus de toute révision de l'assurance-chômage qui n'étende pas les possibilités de recyclage professionnel sont indispensables pour contrecarrer la volonté patronale d'accentuer les inégalités et les divisions. Si les syndicats ne s'engagent pas dans ce sens, le mot d'ordre "égalité des chances et des droits" n'a guère de contenu effectif !

POUR L'UNITÉ DES TRAVAILLEURS !

Tous ces exemples le soulignent : ce mot d'ordre n'a de sens que si les syndicats placent l'unité des travailleurs, l'unification de leurs conditions de travail au centre de leur politique pour résister aux inégalités que suscite, en permanence, le régime capitaliste.

Mais cela implique un changement fondamental de la politique qu'ils ont majoritairement suivie jusqu'ici, en prétendant pouvoir défendre les besoins des salariés en s'adaptant



Interfoto

tant aux conditions de la concurrence capitaliste. Le capitalisme est par définition un régime d'inégalités et de divisions sans cesse renaissantes — comme le montre le développement du travail temporaire. Chaque salarié "s'achète" à un prix différent selon l'âge, le sexe, la nationalité, la qualification, la région ou la branche où il travaille. Les syndicats ne peuvent y résister qu'en y opposant la défense indépendante de la solidarité ouvrière, visant des conditions de travail, de salaire, de formation, de sécurité sociale qui unifient les travailleurs. Tel est le sens concret de la lutte pour l'égalité des droits et des chances !

Le rejet massif d'"Etre solidaires" a montré dans quelle impasse a pu conduire au contraire l'adaptation du mouvement ouvrier à des multitudes de statuts différents. Car, en l'absence d'un mouvement syndical capable de défendre l'ensemble des travailleurs, beaucoup d'entre eux se "raccrochent" à des réflexes chauvins et xénophobes avec l'illusion que "l'unité nationale" les défendrait mieux que l'unité ouvrière !

Céder à ces illusions, pour les syndicats, revient à capituler d'avance sur un aspect essentiel de la lutte pour l'égalité des droits. Un vote "en blanc" dans les écoles secondaires supérieures et professionnelles genevoises donne un indice intéressant : une petite majorité était pour le oui ! Il faut savoir que les élèves d'origine étrangère votaient et que, dans les écoles professionnelles, le non a obtenu une majorité entre 51 et 60 o/o. Mais cela montre deux choses. Premièrement, qu'une lutte intransigeante des syndicats pour défendre toutes les catégories de travailleurs, combattre les statuts discriminatoires des immigrés, peut gagner une audience dans la jeunesse, surtout si elle se combine avec une action systématique pour "l'égalité des chances et des droits" en matière de formation professionnelle. Deuxièmement, ce résultat démontre combien il est important pour le mouvement ouvrier de lutter à contrecourant de tout chauvinisme pour le droit de vote et les droits politiques de l'immigration car ceux-ci permettraient enfin que s'exprime, sur le plan politique, la force réelle de l'ensemble de la classe ouvrière — qui est aussi nécessaire pour faire aboutir une série de conquêtes sociales.

L'unité des travailleurs avant tout, contre toute concession à "l'union nationale" et ses conséquences désorganisatrices dans les rangs des salariés, — voilà aussi ce qu'exprime, sur le fond, le mot d'ordre "chances égales, droits égaux".

Le dernier Congrès de l'Union Syndicale Suisse n'a guère fait de pas dans cette direction. Pourtant, des voix s'y sont exprimées pour avancer ce qui serait le plus urgent aujourd'hui : un programme d'action syndicale englobant ces différents aspects de la lutte contre les inégalités et les discriminations, pour l'unité des travailleurs et les mêmes droits pour toutes et tous.

Michel Rivière, 15 avril 1981



Interfoto



Bienne:

Que fait le PSO au parlement ?

Interview de Sylviane Zulauf

la brèche : Voilà trois mois, tu as été élue au Conseil de Ville biennois sur la liste du PSO. Dans quel sens a été engagé ton travail ?

Sylviane : Nous avons été élus parce qu'un nombre croissant de travailleurs appuient les propositions que nous avançons dans les syndicats, sur les lieux de travail, dans le mouvement des femmes ou antinucléaire. Nous n'avons pas fait de promesses électorales. Au parlement, nous voulons faire un travail utile pour les salariés en y développant leurs revendications tout en nous efforçant de renforcer en même temps les syndicats. Les travailleurs ne doivent certes rien attendre d'extraordinaire du parlement, mais la politique qu'y mènent les organisations ouvrières n'y est pas indifférente. C'est pourquoi nous avons proposé au cartel syndical qu'il soutienne les candidats sur un programme comprenant les principales revendications ouvrières et qu'il exige d'eux des comptes réguliers sur leur activité.

la brèche : Quelles initiatives concrètes as-tu prises jusqu'ici ?

Sylviane : Nous avons d'abord demandé au Conseil de Ville (majorité PS) comment il comptait appuyer l'initiative "Etre solidaires". Il a refusé jusqu'ici de prendre position. Nous sommes aussi intervenus contre la suppression d'une classe romande à l'Ecole d'infirmières qui fait perdre aux filles de langue française l'une des rares possibilités d'acquérir une formation intéressante.

En avril, nous avons déposé deux motions, l'une pour l'amélioration des possibilités de formation

professionnelle et de recyclage, l'autre pour la revalorisation du travail féminin. L'une et l'autre ont trouvé un soutien chez la majorité des députés du PS.

la brèche : Notre journal électoral expliquait qu'une députée du PSO serait une "empêcheuse de tourner en rond" pour les partis bourgeois. Quel est le bilan dans ce domaine ?

Sylviane : A la première séance du Conseil de Ville, nous avons expliqué qu'une politique communale en faveur des travailleurs est impossible si l'on collabore avec ceux qui s'opposent aux 40 heures, imposent le blocage du personnel et la limitation des dépenses sociales. C'est pourquoi nous avons annoncé que nous n'élirions pas les représentants des partis bourgeois ou de l'Entente biennoise dans les commissions. En revanche, nous le faisons pour les représentants du PS en attendant d'eux qu'ils prennent leurs responsabilités et appuient les revendications du mouvement ouvrier. Cette déclaration exprime notre ligne de fond : unité des organisations ouvrières pour réaliser leurs revendications au lieu d'une politique d'arrangement avec les partis bourgeois.

la brèche : Qu'en est-il du travail avec le PS ?

Sylviane : Cette méthode d'unité d'action a déjà eu des effets lorsque l'ensemble de la gauche — à laquelle les candidats de l'Entente se sont joints — n'a pas élu les candidats du bloc bourgeois dans les commissions. Quatre membres du PSO ont par contre été élus dans ces commissions. Dans toutes nos proposi-

tions, nous nous efforçons d'obtenir le soutien du PS et nous appuyons ses interventions lorsqu'elles vont dans le sens des intérêts des travailleurs. Mais nous refuserons évidemment tout compromis pourri avec les partis bourgeois comme toute mesure d'économie sur le dos des salariés, même si le projet est présenté par le PS.

la brèche : Tu as dit que nous sommes dans quatre commissions. Mais celles-ci ont justement une forte tendance à l'intégration, aux compromis de coulisse et à la pure gestion de l'administration. Comment intervenez-vous dans ce cadre ?

Sylviane : Nous sommes dans quatre commissions scolaires. Nous n'y cherchons pas le compromis mais la défense conséquente des intérêts des enseignants et des élèves. Nous y défendons les revendications de la VPOD — qui organise toujours plus d'enseignants. Dans l'une de ces commissions, nous avons par exemple proposé d'ouvrir trois classes de 15 élèves plutôt que deux de 21, bien que cela soit contraire aux directives de l'Instruction Publique. Cette proposition a été rejetée... grâce à l'opposition de deux socialistes ! Dans une autre commission, nous avons proposé qu'une enseignante soit nommée définitivement et non provisoirement. Notre proposition a été acceptée, malgré les directives contraignantes de l'Instruction Publique. Cela montre qu'il est possible, même dans ce cadre, de combattre la traditionnelle politique de collaboration du PS.



PSS

DES DECISIONS POUR LA GALERIE ?

On entend beaucoup parler du "pluralisme démocratique" lorsqu'il s'agit d'établir les traits propres du Parti socialiste suisse (PSS). Fort bien ! Mais alors nous nous permettrons de poser une question à nos collègues du PS : comment se fait-il que six mois à peine après votre Congrès, l'on puisse enterrer l'une de ses décisions importantes comme une vulgaire petite crotte ? Nous parlons bien sûr de la motion, adoptée à grand bruit et fracas, d'aller en direction du lancement d'un grand journal de gauche. La journée sur les médias du PSS convoquée à bref délai par la direction, a rejeté nettement et sans discussion cette motion. Le service de presse du PSS indique laconiquement à ce sujet que tout le monde s'est uni pour considérer que cette motion relevait "plutôt du domaine de l'utopie" ! Cela, la direction devait certainement le savoir lors du Congrès. Alors pourquoi prendre de telles décisions, si ce n'est pour donner du grain aux poules, afin qu'elles se taisent. Si le pluralisme c'est cela, si les Congrès ne sont qu'une foire aux propositions, il serait temps de dire qu'un tel pluralisme n'a rien de démocratique, puisqu'il ne peut qu'aboutir à la démoralisation de tous ceux qui dans le PS attachent une valeur aux décisions de son instance supposée suprême, qui souhaitent faire aboutir des propositions engageant le parti dans la voie d'une activité d'ensemble du mouvement ouvrier sur les tâches brûlantes de l'heure, et non dans la voie des micmacs avec la bourgeoisie.

A.M.



Élections cantonales

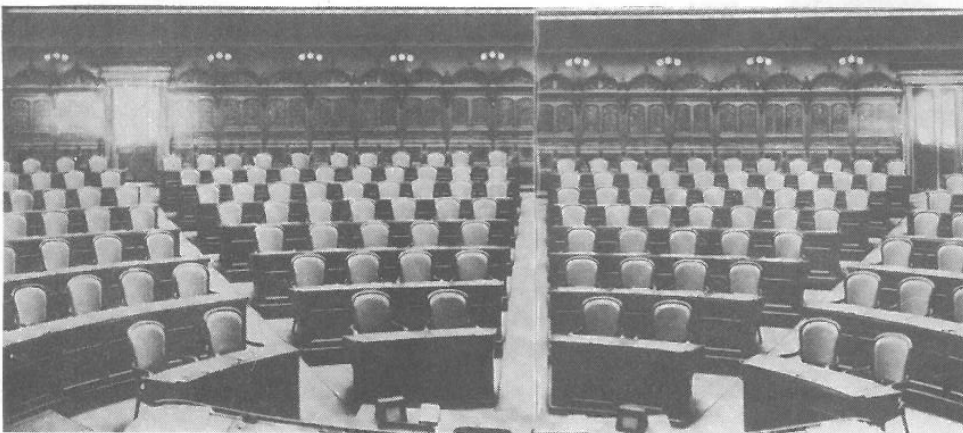
Comme on pouvait s'y attendre, c'est la stabilité qui prédomine, reflet de la situation sociale calme. Certes, il y a eu un léger déplacement de voix vers la gauche, vers le Parti Socialiste plus précisément. Face à l'offensive de la droite exigeant "moins d'Etat", les salariés ont senti que c'étaient les prestations sociales qui étaient mises en cause; ils ont voté pour ceux qui veulent maintenir les acquis sociaux, et pour cela le Parti Socialiste, avec sa force électorale, apparaît plus crédible que le POP, qui a reculé à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Mais ce vote pour le PS n'est pas un vote clair qui prépare de meilleures conditions pour l'organisation et la lutte des travailleurs face à la bourgeoisie. De nombreux travailleurs, en même temps qu'ils donnaient leur voix au Parti Socialiste votaient

non à "Etre solidaires"; c'est plus un vote de défense face à la droite qu'un vote socialiste pour l'unité et la solidarité ouvrière !

Il y aura désormais 50 députés de gauche au Grand Conseil, 46 PS (+5) et 4 POP (-2), contre 65 bourgeois. Un apparemment des listes du PS, du POP et du PSO, comme nous le proposons, aurait permis un résultat supérieur; le PS et le POP vont-ils en tirer des conclusions pour l'avenir ?

Le Parti Socialiste Ouvrier (PSO) confirme ses scores des précédentes élections nationales et communales et même passe à 2,3 o/o à La Chaux-de-Fonds (1,9 o/o aux communales) avec 239 listes (S. Loup obtient plus de 400 suffrages); à Neuchâtel nous restons à 1,3 o/o avec 120 listes.

corresp. Neuchâtel



L'enquête réalisée à Genève sur les conditions des travailleuses hospitalières le montre : l'adoption d'un article constitutionnel sur l'égalité des droits, pour lequel tout le mouvement ouvrier doit se mobiliser le 14 juin prochain, ne sera que le premier pas d'une bataille de longue haleine contre toutes les discriminations faites aux femmes sur leur lieu de travail. Au-delà du vote, c'est tout un champ d'action syndicale qui reste à développer pour imposer une égalité effective des droits et renforcer ainsi l'ensemble du syndicat.

Salaires

On ne trouve pas de discriminations salariales envers les femmes pour une même fonction. Il n'y a donc pas de catégories salariales femmes à l'Hôpital Cantonal de Genève, ni dans le reste de la Fonction Publique du reste. Néanmoins, des différences existent, si l'on prend la masse salariale globale. Ces différences sont dues entre autres :

- à la moindre formation professionnelle des femmes : la majorité des fonctions de simple exécution est réservée aux femmes.
- à l'absence de réelle progression salariale et de promotion professionnelle, du fait que les femmes ont en général tendance à arrêter de travailler pour élever leurs enfants ou essaient de trouver des solutions qui leur permettent de concilier les tâches familiales avec l'activité rémunérée (temps partiel, horaires spéciaux, etc.).

Deux exemples illustrent ces différences salariales :

a) Pour l'Hôpital Cantonal

Dans la classe 4 (salaire le plus bas, soit de Fr. 2261.- à Fr. 2939.-), on trouve 30,35 o/o du personnel, soit : hommes 9,25 o/o, femmes 21,1 o/o. Par rapport à la totalité des femmes : femmes suisses 6 o/o, femmes étrangères 22,8 o/o; total 28,8 o/o.

b) Pour l'ensemble des établissements hospitaliers pour les classes 4 à 13 (soit de Fr. 2261.- à Fr. 4368.-) :

o/o d'hommes et de femmes par rapport à la totalité du personnel	91,96 o/o
o/o de femmes par rapport à la totalité du personnel	66,97 o/o
o/o de femmes par rapport à la totalité des femmes	94,09 o/o
o/o d'hommes par rapport à la totalité des hommes	84,7 o/o

Formation et qualification professionnelles

Voyons maintenant dans quelles fonctions se trouvent majoritairement les femmes.

FONCTION	CLASSE SALARIALE	o/o DE FEMMES
FONCTIONS NE DEMANDANT AUCUNE QUALIFICATION		
Aide-hospitalière	4	77 o/o
Employée de maison	4	98 o/o
Empl. de buanderie	4	75 o/o
Empl. de restaurant	4	85 o/o
Empl. de cuisine	4	67,1 o/o
Aide de laboratoire	4	85,7 o/o
Commis adm.	4	75 o/o
FONCTIONS AVEC CERTIFICAT DE CAPACITÉ (ou du même niveau)		
Infirmière assistante	6-8	75 o/o
Jardinière d'enfants	6-8	100 o/o
Dactylo	5	100 o/o
Secrétaire L	6-9	100 o/o
Secrétaire LL	9-11	96 o/o
Commis adm. I	5-7	86 o/o
FONCTION DEMANDANT UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE		
Infirmier(ière)	8-12	92 o/o
Ergothérapeute	8-12	78 o/o
Diététicienne	8-12	100 o/o
Physiothérapeute	8-12	86 o/o
Ass. tech. radiologie	9-11	64 o/o
Laborantin(ine)	9-11	91 o/o
FONCTIONS HIÉRARCHIQUES		
Chimiste chef	21	33 o/o
Commis adm.	14	33 o/o
Infirmier(ière) chef de pavillon	16	54 o/o
FONCTIONS UNIVERSITAIRES		
Médecin assistant	16	22 o/o
Médecin adjoint	29	0,25 o/o
Chef de clinique	27	14 o/o

Ainsi, plus les responsabilités, la formation requise et le salaire s'élèvent, plus le o/o de femmes tend à baisser, et ceci même dans les professions dites typiquement féminines, ou réservées aux femmes.

Les femmes

à l'hôpital cantonal de Genève :

On est encore loin des "droits égaux"



Crèches — protection de la maternité

L'Hôpital étant un secteur typiquement féminin (on compte 66,7 o/o de femmes dans les établissements hospitaliers), on peut penser que ces aspects de la vie d'une femme (la maternité et la prise en charge des enfants) est bien prise en compte par les Directions. Or on peut constater en ce qui concerne la crèche :

- elle compte 60 places, soit environ pour le 1,5 o/o du personnel. Le nombre de places est donc insuffisant pour les 4 000 travailleurs hospitaliers.

- seules les femmes employées de l'Hôpital peuvent y mettre leurs enfants. Les hommes n'y ont pas accès.

- un des critères d'admission des enfants est l'horaire irrégulier, ce qui signifie que par exemple le personnel administratif, qui est en grande majorité féminin, n'a pas accès à la crèche de l'hôpital pour ses enfants.

Donc la crèche n'est pas encore considérée comme une prestation auquel le personnel a droit, mais comme un service à bien plaisir, qui ne doit que dépanner celles qui ne peuvent trouver d'autres endroits du fait d'horaires irréguliers ou de conditions spécifiques.

Quant à la protection de la maternité, c'est peut-être effectivement à l'Hôpital que les prestations sont les meilleures : 12 semaines de congé maternité après 6 mois d'emploi (avant c'est le Code des Obligations qui est appliqué) avec possibilité de prendre un an de congé sans salaire pour la mère. Cependant il faut constater :

- que le droit au travail pour les femmes enceintes n'est pas garanti : l'interdiction de licencier pendant la grossesse et le congé maternité n'est pas inscrit dans les statuts.
- qu'il n'y a aucune mesure dans les statuts visant à donner aux femmes enceintes des conditions de travail compatibles avec le bon déroulement d'une grossesse. Par exemple on peut obliger une femme enceinte à tra-

vailler la nuit, à faire certains travaux qu'elle estime nuisibles à sa santé (passer la cireuse pour les femmes de ménage ou donner des bains aux malades pour une aide ou une infirmière). D'autre part, si une femme enceinte estime que le service dans lequel elle travaille est trop épuisant nerveusement ou physiquement (exemple : services d'urgences, de soins intensifs ou cuisine), rien n'oblige l'Hôpital à la changer immédiatement de service sur simple demande ou même sur présentation d'un certificat médical.

- que les absences pour cause de maternité (soit pendant la grossesse ou pendant le congé maternité) ne sont pas remplacées. Ceci a pour conséquence qu'une femme enceinte n'est pas bien acceptée dans les services, car elle signifiera tôt ou tard une personne absente dont il faudra faire le travail.

Femmes immigrées

Il y a environ 56,7 o/o d'étrangers à l'Hôpital, dont 41,2 o/o de femmes. Ces femmes se trouvent majoritairement dans les classes salariales les plus basses, dans les fonctions les moins qualifiées, donc dans les travaux les plus répétitifs, pénibles, tout au bas de la hiérarchie. Leur situation les rend extrêmement soumises aux pressions hiérarchiques, aux mesures de rentabilisation, et ceci est encore accru par les pressions faites au travers des permis annuels ou frontaliers.

En outre la grande majorité des femmes immigrées viennent des pays du Sud (Espagne, Italie, Yougoslavie, etc.), ce qui signifie qu'elles ont souvent une scolarité minimum, de la peine à s'exprimer en français, qu'elles sont plus enfermées dans la famille et ont peu de contacts avec l'extérieur. Dans ces conditions, elles hésiteront encore plus à se défendre et à faire entendre leur voix.

Cette situation rend ces femmes vulnérables aux pressions qu'elles subissent. Le syndicat doit veiller tout spécialement au maintien des acquis et à l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs typiquement "féminin et immigré" car les femmes immigrées sont les premières à subir les attaques de l'Etat et la politique d'austérité.

Mais il ne faut pas oublier que, pour ces femmes, travailler à l'extérieur signifie aussi avoir une possibilité d'améliorer leur statut, par l'acquisition d'une indépendance économique et d'une issue à leur isolement social. Là aussi le syndicat doit être la structure qui permette à ces femmes de rejoindre d'autres femmes et d'autres travailleurs hospitaliers, de prendre conscience de leur situation et de lutter pour l'améliorer.

Sexisme

L'Hôpital n'échappe pas à toutes les habitudes sexistes de la société, que ce soit des hommes ou de la hiérarchie. En effet, il faut classer le sexisme sous deux formes :

- **sexisme masculin** qui s'exprime sous forme de remarques désobligeantes de collègues de travail masculins sur l'aspect physique, l'habillement, le comportement de leurs collègues femmes.

- **sexisme de la hiérarchie** qui hésite moins à utiliser les pressions, l'arbitraire pour licencier, muter des femmes que des hommes, et qui profite du fait que les femmes ont moins l'habitude de se défendre.

Et comme souvent les supérieurs hiérarchiques sont des hommes, les femmes subissent ainsi de subtils jeux de pression, de séduction, où il leur est extrêmement difficile de se défendre et de dénoncer clairement la situation qui leur est faite.

Comme première conclusion d'une telle enquête, il paraît indispensable que les femmes travailleuses de l'Hôpital s'organisent dans le syndicat de la Fonction Publique, la VPOD. Le mouvement revendicatif unitaire qui se développe actuellement les concerne directement puisqu'il avance entre autres un congé maternité de 16 semaines avec protection contre le licenciement des femmes enceintes, ainsi que la diminution du temps de travail à 40 heures par semaine, revendication qui pour toute femme qui subit la double journée de travail représente une amélioration de ses conditions de travail. Et à plus long terme, ce sont des groupes comme le groupe femmes VPOD Hôpital, en lien avec la commission femmes VPOD, qui doivent prendre en charge les revendications qui défendent les intérêts des femmes, et ceci avec l'appui et le soutien de l'ensemble du syndicat.

Claire Magnin

La campagne pour l'unité ouvrière continue



travailleurs réunis lors de l'une de nos prises de parole qui ont eux-mêmes répondu à un militant de LO (Lutte Ouvrière) qui niait l'importance de la mobilisation proprement politique de tous les travailleurs en vue de l'élection. (...)

* C'est la première fois que, dans une campagne, nous faisons autant de prises de parole devant les entreprises.

— Il faut dire que, dans le passé, nous n'avions pas une implantation équivalente dans les entreprises.

Nous intervenions de l'extérieur, et donc comme "extérieurs".

Ces prises de parole ont donné les moments parmi les plus intéressants de cette campagne. Deux jours avant, les camarades les annonçaient par tracts. Cette annonce elle-même créait un véritable petit événement politique dans l'entreprise. La direction se mobilisait ! (...) A Renault-Sandouville, elle prétendait nous interdire l'accès de l'entreprise. Une délégation intersyndicale CGT-CFDT-FO s'est formée pour faire rapporter cette décision. (...) A la cafétéria des PTT de Lyon, cinquante postiers assurent mon entrée en dépit de l'interdiction. Quand le chef vient me sommer de sortir, tout le monde rigole. (...)

A la SAFT, à Bordeaux, j'arrive en retard à cause du train. Mais les travailleuses sont encore là. Elles nous attendent à l'extérieur de l'entreprise. Elles ont décidé de "sauter" leur repas... (...)

Ces résultats n'ont évidemment pas d'autres explications que les progrès enregistrés dans notre implantation au sein des entreprises et la justesse de notre ligne d'unité ouvrière. Dans toute une fraction de la classe, nous commençons à creuser de profonds sillons. Devant des dizaines de milliers de travailleurs, l'image de la LCR a changé. Nous sommes une organisation qui répond aux préoccupations concrètes des travailleurs.

Notre camarade Alain Krivine ne sera pas candidat. Car sa candidature gênait. Elle gênait la droite, évidemment, mais aussi les directions ouvrières traditionnelles. Krivine était l'empêchement de diviser en rond, celui qui en appelait clairement à l'unité ouvrière pour chasser Giscard, pour un gouvernement PC-PS. L'écho de sa pré-campagne, qu'Alain Krivine nous décrit dans l'entretien ci-dessous (paru en entier dans Rouge no 965 du 17 avril 1981), reste un acquis qu'il faudra faire fructifier, entre autres dans la bataille pour un 1er mai unitaire. En l'absence d'un candidat propre, il restait à la LCR (Ligue communiste révolutionnaire, section française de la IV^e Internationale) à déterminer sa position de vote pour le premier tour. On en trouvera des extraits dans l'encart accompagnant cet entretien.

* Quelle comparaison peut-on faire avec l'audience de notre campagne pour l'élection présidentielle de 1974 ?

— Dans bien des villes, on a très sensiblement dépassé les chiffres de 1974. Mais ce n'est pas tant leur fréquentation que la composition des salles qui tranche avec ce que nous avions connu jusqu'alors. (...)

De toutes les campagnes politiques que nous avons menées, celle-ci est la première qui recueille un pareil écho de masse dans les rangs ouvriers. On découvre que la LCR est une organisation qui pose les questions politiques que se posent les travailleurs, et qui y répond. C'est ce que nous ont encore confirmé les nombreuses prises de contact enregistrées à l'issue des meetings.

* Quelle a été l'évolution du débat dans les meetings et les progrès de notre campagne en fonction de la modification de la situation politique ?

— Au début, c'est-à-dire à la rentrée, les gens se demandaient surtout pourquoi les directions ouvrières menaient une politique aussi folle. Nos analyses sur le rapport immédiat entre l'aberrante tactique des luttes récentes et la politique de division des partis étaient attentivement suivies. Mais les conséquences pratiques qu'il fallait en tirer, si elles apparaissaient logiques, laissaient certains dans leur scepticisme. "C'est vrai, Giscard peut être battu, mais comment y croire dans cette situation." "Les deux 'monstres' ont toutes les cartes en main et ils se jouent de nous..." Le pessimisme était grand, c'était l'époque où l'on me demandait ce que je pensais de la candidature Coluche...

Et puis, l'état d'esprit a changé. La droite avait été battue aux élections législatives partielles. Les militants d'Union dans les luttes relançaient leur activité. La rentrée

syndicale, face à la nécessité de l'action, n'avait rien apporté de sérieux, si ce n'est toujours le même problème irrésolu, celui de la division. Cela ne pouvait plus durer, les responsables ouvriers des villes devaient prendre leurs responsabilités. Et elles étaient politiques. Certains d'entre eux disaient qu'ils avaient à "prendre des garanties" sur la reconstruction d'une unité des partis. Nous devions les détourner de ces illusions, leur expliquer que la seule assurance qu'on devait exiger des partis ouvriers, c'était celle de leur unité pour chasser Giscard. Car seule cette bataille pouvait mobiliser massivement les travailleurs, et seule cette mobilisation massive était de nature à contrarier la volonté politique des partis, leur politique de division.

L'existence de ce débat prouvait qu'on avait maintenant compris que chaque militant et organisation de masse se devaient de se mobiliser pour l'échéance politique décisive de l'élection. C'est ainsi que, devant la Thomson-Bagneux, ce sont les

AU PREMIER TOUR, VOTE OUVRIER

Bien qu'elle ne dispose pas de candidat, la LCR ne va pas abandonner son combat à quinze jours du scrutin; plus que jamais elle fera tout pour faire pencher la balance; l'intérêt des travailleurs commande que le total des voix de leurs candidats au premier tour soit le plus élevé possible; c'est pourquoi, la LCR appelle tous les travailleurs à porter leurs suffrages sur Bouchardeau, Laguiller, Marchais et Mitterrand.

Ceux et celles qui voulaient voter pour l'unité en votant pour Alain Krivine n'ont aujourd'hui plus de porte-parole; même Arlette Laguiller, candidate d'une organisation révolutionnaire qui se réclame du trotskysme tourne le dos à la bataille pour l'unité; c'est la seule raison qui empêche la LCR de mobiliser les travailleurs pour un vote Laguiller. Mais elle est de taille. Cela dit, Lutte ouvrière reste une organisation qu'on ne peut mettre dans le même panier que le PC ou le PS, ou même le PSU. L'unité d'action avec ces camarades au-delà des élections demeure souhaitable.

Les travailleurs qui voulaient voter au premier tour contre Giscard et pour l'unité ne se laisseront pas abuser par leur déception bien légitime; à défaut d'un vote pour l'unité, ils feront un vote de classe. Etre unitaire, n'est-ce pas faire passer les intérêts de tous les travailleurs, avant toute autre considération ?

Rouge du 17 avril 1981



Pologne : Notre solidarité avec Solidarność

L'allié le plus sûr des ouvriers polonais, c'est le mouvement ouvrier international. Il l'a montré en se rangeant de leur côté dès le début de leur lutte. Aujourd'hui, devant les menaces qui s'accumulent contre les acquis de Solidarité, voire sur son existence même en tant que syndicat unitaire et indépendant du pouvoir d'Etat, les travailleurs de tous les pays doivent intensifier leur soutien à Solidarité. Car leur intérêt est le même que celui des ouvriers polonais : construire une société gérée par les producteurs eux-mêmes, c'est-à-dire construire le socialisme.

La Quatrième Internationale s'adresse à toutes les organisations ouvrières, partis, syndicats, associations : **développez et renforcez la solidarité des travailleurs avec Solidarité ! Leur victoire sera votre victoire ! Leur écrasement serait une grave défaite pour nous tous !**

Il faut rejeter avec force, et combattre publiquement comme une calomnie, le prétexte dès maintenant utilisé par les porte-parole de la bureaucratie pour justifier l'intervention militaire en Pologne : les prétendues "menaces" que Solidarité ferait peser sur le socialisme, voire le pouvoir populaire en Pologne. Rien n'est plus faux. Solidarité représente l'écrasante majorité des travailleurs salariés en Pologne. Le syndicat indépendant autogéré, ainsi que ses membres, se sont clairement prononcés en faveur du maintien de la propriété collective des moyens de production, de toutes les bases du système économique en vigueur dans le pays. De même, ils se sont prononcés d'innombrables fois pour la consolidation de l'alliance ouvrière-paysanne, base du pouvoir populaire en Pologne. Dans ces conditions, ceux qui affirment que son agitation est "anti-socialiste" identifient le socialisme non pas avec l'abolition de la propriété capitaliste, non pas avec l'abolition du pouvoir de la bourgeoisie, non pas avec le rôle dirigeant de la classe ouvrière dans l'économie et dans l'Etat, mais exclusivement avec le monopole du pouvoir de la bureaucratie !

Les autorités polonaises se livrent à un chantage scandaleux contre les travailleurs polonais. Elles s'appuient sur les difficultés économiques dont elles sont elles-mêmes responsables, pour leur dire : "Si vous faites grève ce sera la famine dans le pays. Si vous

faites grève, nous ne pourrions plus payer nos dettes et l'aide alimentaire extérieure s'arrêtera". Dans ce chantage, les gouvernements capitalistes occidentaux leur sont d'un précieux secours. C'est au mouvement ouvrier de relever le défi en exigeant :

Moratoire immédiat de la dette extérieure polonaise et du service de la dette !

Pas de chantage à la famine contre les travailleurs polonais !
Pas de conditions à l'aide alimentaire !

La bureaucratie polonaise tente de priver le syndicat des moyens de son fonctionnement. Il n'a toujours pas d'accès aux moyens d'information officiels. Il manque cruellement de moyens matériels pour pouvoir opposer la vérité aux assertions mensongères des médias soumis à la censure gouvernementale. Elle tente également de couper Solidarité du mouvement ouvrier mondial, d'empêcher que les travailleurs polonais puissent s'approprier des expériences qu'il a acquises durant des décennies de lutte. A cela, le mouvement ouvrier peut et doit s'opposer : en développant des contacts directs, d'usine à usine, de région à région, des jumelages de section syndicale à section syndicale; en apportant aux travailleurs polonais à l'occasion de ces contacts l'aide matérielle dont ils ont besoin, avant tout du matériel d'imprimerie.

Face aux menaces de répression contre le mouvement ouvrier polonais, les organisations ouvrières de par le monde doivent s'engager d'ores et déjà. Elles doivent prévenir ceux qui sont prêts à recourir à la répression, qu'elles intensifieront leur soutien aux travailleurs polonais si ceux-ci sont obligés de passer à la lutte ouverte, que le mouvement ouvrier international défendra la révolution politique polonaise, comme il a défendu la révolution russe, la révolution espagnole, la révolution vietnamienne, comme il défend la révolution nicaraguayenne et salvadorienne.

Bas les pattes devant les travailleurs polonais !
Front uni de toutes les organisations ouvrières aux côtés de la révolution antibureaucratique en Pologne !

le 3 avril 1981
Secrétariat unifié de la
Quatrième Internationale

Torun, cette ville de 230 000 habitants, à moins de 200 km au sud de Gdansk, jouit ces derniers temps d'un prestige politique qui force l'intérêt dans toute la Pologne. Pourtant, malgré ses industries très nombreuses et son Université, elle semble bien loin du poids politique de grands centres comme Szczecin, Gdansk ou la Silésie. Tout au long du voyage, toutes les personnes que nous avons rencontrées et qui évoquaient le MKZ (Comité local du syndicat) de Torun apportaient une réflexion pleine d'admiration et de grande considération.

Les militants du MKZ de Torun nous ont emmenés dans la zone industrielle à "Towimor". Là, disaient-ils, se trouvait "l'âme du mouvement". C'est dans cette usine, qui fabrique des machines pour les chantiers navals qu'en août 1980 tout avait commencé. Dans la foulée de Gdansk, la grève avait démarré. Un comité de grève s'était constitué et — cas rare — les militants du parti en étaient à l'initiative... Puis le vent de "Solidarité" a soufflé à l'intérieur du parti.

"Faire le ménage

dans toute la Pologne..."

Entretien avec un ouvrier membre du POUP

Inprecor : Pouvez-vous nous raconter ce qui s'est passé dans le parti au sein de l'entreprise ?

Iwanow : Ça a commencé par la grève. La plupart des militants du parti de notre entreprise, la "Towimor", étaient du côté de la grève. Il y en avait même qui étaient dans le comité de grève. Et M. Stanichesky était délégué de la grève à Gdansk. Après la grève, nous nous sommes très vite aperçus que "Solidarité" était une garantie pour le peuple. Mais nous nous devions de chercher une garantie à l'intérieur du parti, parce que le parti a déjà subi tant de crises qu'il ne pourrait plus se relever d'une crise supplémentaire... Nous avons pris conscience que la chose la plus importante était de procéder à des élections vraiment démocratiques dans le parti. Malgré la résistance de la direction du parti au niveau de la ville et du département, nous avons pu très tôt, au niveau de notre entreprise, organiser des élections démocratiques, dès le 15 août, en nous servant des statuts du parti qui disent que, lorsque 30 o/o des militants veulent un vote, on peut le faire.

Après le nouveau vote, sont entrés dans la direction du parti de "Towimor" des gens qui avaient été au comité de grève. La première phase de notre travail a été d'aider "Solidarité", car nous avons vu que c'était très important que le syndicat se développe. Après, nous avons dû nous séparer, car les statuts de "Solidarité" disent que les gens qui ont des fonctions dans le parti ne peuvent pas avoir de responsabilités dans "Solidarité". Ce n'est pas possible d'avoir deux grandes responsabilités et de les faire bien toutes les deux. Malgré tout, nous avons tout fait pour aider nos camarades du MKZ, parce que nous sommes toujours membres de "Solidarité".

Nous nous sommes très vite aperçus que l'ordre que nous avions remis dans notre parti au niveau de l'entreprise, c'était encore trop peu. Nous avons donc cherché à prendre contact avec les autres membres des organisations du parti qui pensaient comme nous. C'est le parti de l'Université qui a le plus vite répondu à cet appel. Nous avons réussi à faire une Commission inter-entreprises. Nous n'avions plus aucune confiance dans ce que disaient les autorités. Elles étaient passives et ne faisaient rien. Les gens qui étaient "là-haut" étaient compromis. (...)

Maintenant, il y a 32 organisations regroupées dans la Commission inter-entreprises. La Commis-



Mineurs en grève en Haute-Silésie.

sion, c'est un organisme qui n'a pas de chef; il y a une réunion par semaine, et chaque fois c'est quelqu'un de différent qui préside, pour éviter qu'il n'y en ait un qui domine les autres. Tous les textes qui sont élaborés par la Commission circulent dans toutes les organisations de base du parti, et là il y a une discussion et l'on débat pour savoir si on les approuve ou pas.

La base de ces discussions, c'est ce que les militants demandent. Nous nous concentrons sur des problèmes tels que : comment voulons-nous voir évoluer le parti dans l'avenir ? comment travailler avec "Solidarité" ?

Nous avons dégagé deux sujets essentiels : 1) les changements des statuts du parti; 2) le rôle du parti dans la société.

Nous allons maintenant vous expliquer la nature du conflit qui nous oppose à la direction du parti.

Dans le cadre de la Commission départementale, nous exprimons une divergence : il faut en finir avec cette unanimité qui est la base du développement du parti. Notre organisation à "Towimor", qui a été la première à organiser des élections démocratiques, est la plus radicale de la Commission, et on a trouvé

"là-haut" que Stanichesky et moi-même représentions un grand danger pour le parti, que nous étions des "chats noirs" (version polonaise de la brebis galeuse).

Comme nous sommes des ouvriers, nous ne jouons pas les diplomates, nous ne cherchons pas nos mots dans les réunions. Quand nous pensons que quelqu'un est un voleur ou un gangster, nous le disons clairement. Et les gens qui ne veulent pas le renouveau du parti n'entendent pas cela avec plaisir, car ils ne sont pas habitués à travailler comme cela. Ils trouvent qu'il faut toujours applaudir quand le premier secrétaire parle, sans se demander si cela plaît ou non, et ne pas crier de la salle que c'est un idiot et qu'il raconte des balivernes.

Et c'est sur ces problèmes de forme et non de fond qu'a été prononcée mon exclusion du parti, un peu à la manière de l'Inquisition. Un dimanche, on m'a fait savoir que je devais venir à une conférence le lundi, et le lundi on m'a exclu, ce que l'organisation de l'usine a refusé. Et comme ça, je suis le premier secrétaire du parti qui n'est pas dans le parti ! (rires).

Bien sûr, j'ai écrit une lettre, mais, depuis 3 mois, je n'ai pas de

réponse; il est vrai que la Commission doit avoir beaucoup de travail pour exclure d'autres militants qui sont de plus gros poissons que moi ! Aujourd'hui, la Commission de contrôle du parti va venir pour discuter (rires) de mon cas. C'est un jeu pour gagner du temps, car cette Commission ne peut rien faire pour étayer cette décision. Elle veut gagner du temps. Je ne m'en fais pas outre mesure et je continue mon travail. (...)

* Comment pensez-vous imposer des élections démocratiques à tous les niveaux avant le Congrès ?

— C'est ici, à Torun, que la première étape se déroule. Il y aura des votes pour le Comité départemental avant la fin mars. Ici, nous avons imposé ce vote. Peut-être que si le premier maillon de la chaîne casse, toute la chaîne va casser. Comment imaginons-nous ces votes démocratiques ? Organisés comme dans "Solidarité". Il y a, dans les règles actuellement en vigueur dans le parti, plusieurs points qui ne sont pas démocratiques et que nous voulons changer. Le nombre des candidats est limité, cela ne doit pas continuer ainsi. Les votes peuvent être manipulés, parce que tout le monde n'est pas délégué; on fait venir quelqu'un de Varsovie et il est élu. Ces deux pratiques antidémocratiques courantes sont très négatives.

Ici, dans nos discussions, nous allons encore plus loin. Nous pensons qu'il serait bon que les autorités du parti soient élues par vote au suffrage direct à tous les niveaux. Par exemple, en réunion du parti, pour élire un secrétaire, il y aurait plusieurs candidats, chacun exposerait son programme et enfin on voterait en connaissance de cause. Chacun, en votant pour son candidat, se sentirait responsable de celui qu'il choisirait.

Nous avons aussi pensé au rôle du parti. Jusqu'à présent, notre parti a eu un rôle qu'il ne devait pas avoir : il double les fonctions de l'Etat (administration, police). C'est pourquoi nous pensons que devrait disparaître ce doublage de l'appareil d'Etat dans tous les domaines, par l'appareil du parti, cette bureaucratie.

Nous devons aussi réfléchir au rôle du PC dans l'entreprise tel qu'il devrait être. Il devrait être une force de proposition sur tous les problèmes et non pas un instrument de gouvernement. Je voudrais avoir un tel parti dans notre pays. Pour rentrer dans ce parti, on devrait attendre un an ou deux, pour montrer ce qu'on sait faire, pour avoir la qualité et non la quantité.

* On a parlé d'autogestion au niveau de l'entreprise, mais comment envisagez-vous cela au niveau de la société, pour que ce soient vraiment les travailleurs qui décident ?

— Maintenant, on dit que les usines nous appartiennent; c'est faux. Elles sont dans les mains du gouvernement. Le gouvernement est dirigé par un groupe très restreint, même pas tout le Bureau politique du parti, mais seulement quelques-uns. Et c'est eux qui décident. La société n'a aucune influence, et elle supporte les conséquences de toutes leurs décisions. C'est pourquoi nous pensons devoir faire cette réforme le plus vite possible. Comment doit être cette réforme ? Faire le ménage dans toute la Pologne...

Moi, je pense que les entreprises doivent avoir une plus grande autonomie et il faut arriver à ce que les travailleurs décident. Je m'imaginais cela comme un corps de conseils de tous les travailleurs qui auraient des parts dans l'entreprise. On ne pourrait bien sûr pas les vendre, il ne s'agit pas de cela, car celui qui aurait le plus d'argent gagnerait. Les travailleurs pourraient décider comment doit se développer l'entreprise, comment partager, comment embaucher; cela serait une réforme de toute l'administration de l'entreprise. Le marketing devrait être développé.

* Avez-vous des contacts avec des gens qui sont d'accord sur les mêmes projets dans d'autres villes ? Et quels types d'échanges avez-vous ?

— Oui, nous avons des échanges, surtout avec Gdansk et Cracovie. Nous nous envoyons du matériel, nous nous rencontrons. Mais ce que nous disons rencontre une forte résistance, car une telle réforme limiterait beaucoup l'administration, surtout à Varsovie.

* Ne pensez-vous pas justement que la direction du parti, qui s'est déjà affrontée à "Solidarité", voyant que des gens comme vous la remettent en cause, va réagir violemment ?

— Nous n'avons pas d'autres solutions. Nous devons voir le plus possible de gens qui pensent comme nous, les éduquer, les informer. Mais nous faisons déjà cela, nous avons beaucoup de réunions où nous en discutons. Il faut que les gens cessent d'avoir peur.

* Pensez-vous que le débat continuera après le Congrès ?

— Bien sûr.

* Comment voyez-vous la collaboration entre les radicaux du parti et "Solidarité" ?

— Il y a beaucoup de domaines où nous pensons la même chose, surtout dans le domaine de la politique sociale. Ni le parti ni "Solidarité" ne peuvent être isolés des problèmes du moment. Dans les conditions actuelles, vouloir, comme le dit le gouvernement, que "Solidarité" se concentre simplement sur les problèmes économiques est impossible. Ce qui nous différencie d'avec "Solidarité", c'est la politique internationale. Nous sommes dans des conditions tout à fait particulières. Malheureusement, dans votre pays, vous avez des conditions meilleures. Evidemment, je ne parle que de la météo ! (rires)

Fin de l'entretien due à l'arrivée dans les locaux du parti de l'usine de la Commission de contrôle du parti...

Propos recueillis par Pierre CAEN
Torun, février 1981

Cet entretien a été publié en entier dans le numéro 97 du 16 mars 1981 d'Inprecor, avec de nombreux autres documents inédits sur la situation.

Un numéro à lire absolument.
En vente à nos librairies La Taupe, 8 bis rue de la Tour, Lausanne et 22 rue Saint-Léger, Genève.

l'événement

Les 5-7 avril derniers, un séminaire international ayant pour thème le soutien bancaire accordé à l'Afrique du Sud s'est réuni à Zurich. Invité par le Comité spécial contre l'apartheid de l'ONU à y participer, le Conseil fédéral a fait connaître son refus, entre autres parce que l'invitation n'aurait pas été signée de la main de Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU (sic !). En réalité ce refus devait permettre d'éviter de participer à une discussion qui met en cause sérieusement les grandes banques suisses.

Une fois encore, le Conseil fédéral s'est montré le fidèle défenseur des intérêts de l'impérialisme suisse, et notamment de ses multiples appuis au régime raciste. Les 5 grandes banques (SBS, UBS, Crédit Suisse, Banque Populaire Suisse et la Banque Leu) sont une pièce maîtresse de ce dispositif.

Les bons samaritains

Lorsqu'en 1976, les masses africaines des villes noires d'Afrique du Sud se soulevèrent, la riposte du régime fut sévère : des milliers de morts, de blessés, d'arrestations et de bannissements. Une crise de confiance se développa chez les investisseurs étrangers, alors que le capitalisme sud-africain se débattait dans une crise économique sans précédent. Cette crise de confiance n'affecta cependant pas les grandes banques suisses. Durant les années 1975-1977 un tiers des engagements des banques sud-africaines à l'étranger était couvert par les banques suisses. La moitié de l'augmentation de la dette des banques sud-africaines durant la période 1974-1976 fut couverte par les banques suisses. Entre 1974 et 1979 les crédits accordés par les banques suisses à l'Etat et aux corporations publiques sud-africaines augmentèrent de 319 o/o. Ce chiffre ne comprend toutefois pas les prêts accordés sous forme d'obligations, etc. ¹⁾ Cet empressement ne peut se comprendre que par le miroitement de l'or.

La fièvre de l'or monte à Zurich

L'or, et avec lui l'industrie minière, sont d'une importance suprême pour le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. Malgré le fait que les mines d'or connaissent une diminution de leur part dans le produit national brut (PNB) due au processus d'industrialisation qu'a connu l'Afrique du Sud, cette industrie reste le principal moteur de la croissance économique. L'or est le secteur le plus important de l'industrie minière dont les revenus directs et indirects (provenant des industries qui lui sont liées) ont représenté le 43 o/o du PNB en 1978. En outre l'or et l'industrie minière constituent, malgré l'industrialisation, le gros des exportations de marchandises et de recettes en devises étrangères. En 1979 l'or représentait le 41 o/o — et l'industrie minière, dans son ensemble, environ le 70 o/o — du total des marchandises exportées. Alors que durant la période 1972 à 1977 l'économie sud-africaine a connu une croissance rapide de son endettement à l'étranger, avec une chute correspondante de ses réserves en devises, la montée vertigineuse du prix de l'or et les profits fabuleux qui en ont découlé, permirent un renversement de tendance. De 1978 à 1979 le profit brut des mines d'or, avant déduction des impôts et dividendes, augmenta de 70 o/o et doubla encore en 1980 ! ²⁾

Si l'on fait abstraction de la croissance du prix de l'or qui est fonction de la crise internationale du capitalisme et de la désorganisation de son système monétaire international, la raison de ces profits est simple : une sur-exploitation sans pareil des mineurs noirs.

Les gisements d'or sud-africains sont soumis à des conditions d'exploitation géologiques telles (puits allant jusqu'à 2 000 mètres, teneur

Un soutien fidèle du régime raciste

Les banques suisses et l'Afrique du Sud:



l'enceinte des mines sans leur famille et sans pouvoir sortir pendant la durée du "contrat", de 12 mois en moyenne. Ils sont constamment soumis à des dangers élevés d'accidents. Leurs salaires sont misérables : de 1910 à 1971 leur salaire réel n'a pas augmenté. Actuellement le salaire annuel moyen, y compris les prestations en nature, s'élève à 3 364 francs suisses, tandis que cette moyenne est de 29 892 francs suisses pour les mineurs blancs ³⁾. On comprend ainsi pourquoi le profit brut, avant impôts, de l'industrie minière de l'or a été en 1978 de 1 659 millions de rands sud-africains alors que la masse salariale totale s'est, elle, élevée à 973,9 millions de rands, en d'autres termes pourquoi les profits ont été supérieurs de 170 o/o aux salaires ! Peu d'industries au monde peuvent se vanter d'un tel taux d'exploitation.

Nous en arrivons ainsi aux banques suisses. Depuis 1969, la plus grande partie de l'or sud-africain est achetée et ensuite revendue par les cinq grandes banques helvétiques. Pendant toute une période elles disposèrent d'un quasi-monopole. Aujourd'hui encore, elles contrôlent le 55 o/o à 60 o/o du marché mondial de l'or, ce qui leur permet évidemment toutes les manipulations spéculatives possibles sur le prix de vente et la réalisation de juteux profits. Directement intéressées, elles sont l'un des piliers du régime raciste, ce qui, de la part de l'impérialisme suisse, n'est pas pour nous étonner.

Un effort militaire appuyé par les banques

"Nous existons déjà dans des circonstances politiques, économiques, idéologiques et militaires

habituellement associées à un état de guerre." (Major-Général Black, Forces armées sud-africaines, 1977)

L'effort militaire sans précédent fourni par le régime raciste est étroitement lié à la montée des luttes de libération nationales et sociales en Afrique australe. Il n'est donc pas étonnant de constater l'existence de liens multiples et étroits entre les institutions financières et l'effort de guerre. Le premier lien est évidemment l'appui financier direct accordé à l'Etat sud-africain lui-même. Cependant il y a en plus les appuis accordés à certaines corporations publiques sud-africaines directement impliquées dans l'effort de guerre. Deux exemples permettent de l'illustrer.

L'Afrique du Sud ne dispose pas de gisements de pétrole. Il lui faut donc en importer. Toutefois, en cas de guerre, ces importations risquent, à cause du boycott que certains pays arabes pourraient pratiquer, d'être mises en péril. D'où la volonté du régime de développer des sources énergétiques propres, notamment par la transformation du charbon sud-africain en pétrole, ce qui nécessite des investissements gigantesques. La corporation publique SASOL chargée de ce programme a pu bénéficier d'un appui décisif des institutions bancaires internationales. Les banques suisses sont bien évidemment de la partie : en 1979 un consortium des trois grands (SBS, UBS, Crédit Suisse) a prêté 60 millions de francs, tandis que le Crédit Suisse accordait quelques mois plus tard un nouveau crédit de 50 millions ⁴⁾.

L'appui accordé au développement de l'industrie nucléaire est encore plus frappant. En décembre 1982, la corporation publique de l'énergie — ESCOM — aura terminé la construction d'une centrale nucléaire à Koeberg, dans la province du Cap, dont le coût total s'élève à 1 000 millions de rands, soit 400 millions de francs suisses. Cette centrale est un pas supplémentaire dans le développement de l'arme atomique sud-africaine, qui nécessite pour sa fabrication une infrastructure technologique avancée, des experts hautement qualifiés et un équipement complexe. Une partie importante des besoins en capitaux d'ESCOM — 48 o/o en 1978 — sont couverts par l'étranger, étant précisé que ces capitaux — de l'aveu même d'ESCOM — sont destinés en premier lieu à la centrale de Koeberg ⁵⁾. Or, rien que durant l'année 1980, ce ne sont pas moins de 575 millions de francs de prêts qui ont été accordés par les grandes banques suisses à ESCOM, ce qui couvre plus du cinquième du coût de la centrale de Koeberg ! ⁶⁾

Belle illustration de l'antagonisme irréductible entre les intérêts des masses opprimées d'Afrique du Sud et ceux de l'impérialisme, en particulier helvétique.

J. Schneider

1) "Swiss-South african banking relations", Mädorin/Baysan — Document présenté au séminaire.

2) Cf. "The role of gold in the economy of Apartheid", Pillay, Mars 1981 — Centre de l'ONU contre l'Apartheid.

3) Cf. Pillay, op. cit., pages 18/19.

4) "SASOL-financing of South Africa's coal-from-oil programme", Bailey, février 1981 — Centre de l'ONU contre l'Apartheid.

5) "The banks and the military", Shott — Document présenté au séminaire.

6) "Recent loans and trade-financing to South Africa", Haymoz — Document présenté au séminaire.

L'ensemble de cette documentation peut être obtenu auprès du Mouvement Anti-Apartheid, 15 rue Lévrier, 1201 Genève, ou de la Déclaration de Berne, Gartenhofstr. 27, 8004 Zurich.